



**HAL**  
open science

**Les cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère  
(2018-2019). Matérialité des cahiers, conditions  
d'énonciation et de participation. Note de recherche  
ANR Gilets jaunes**

Elsa Pachoud-Janody, Samuel Noguera, Magali Della Sudda, Alix Levain,  
Étienne Walker

► **To cite this version:**

Elsa Pachoud-Janody, Samuel Noguera, Magali Della Sudda, Alix Levain, Étienne Walker. Les cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère (2018-2019). Matérialité des cahiers, conditions d'énonciation et de participation. Note de recherche ANR Gilets jaunes. 2025. hal-04902218

**HAL Id: hal-04902218**

**<https://hal.science/hal-04902218v1>**

Preprint submitted on 20 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

ANR – AAPG 2020 - Les Gilets jaunes : approches pluridisciplinaires des mobilisations et politisations populaires – GILETSJAUNES  
WP2 – Configurations et spatialités du mouvement des Gilets jaunes  
WP6 - Gilets jaunes et problèmes environnementaux : écologies, répertoires d'action, configurations des mobilisations  
Janvier 2025

Note de recherche

**Les cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère (2018-2019)**  
**Matérialité des cahiers, conditions d'énonciation et de participation**

Elsa Pachoud-Janody, EHESS, CNRS, UMR 6308 AMURE

Samuel Noguera, Sciences Po Bordeaux/Conseil départemental de Gironde, UMR 5116 CED

Magali Della Sudda, CNRS, UMR 5116 CED

Alix Levain, CNRS, EMR 6004 POSSEA/AMURE

Etienne Walker, Univ. Caen-Normandie, UMR 6590 ESO

Pour citer ce document :

Pachoud—Janody Elsa, Noguera Samuel, Della Sudda Magali, Levain Alix, Walker Etienne. 2025. Les cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère (2018-2019). Matérialité des cahiers, conditions d'énonciation et de participation. Note de recherche du projet ANR Gilets jaunes. EHESS, CNRS, Université de Caen-Normandie, Sciences Po Bordeaux/Conseil départemental de la Gironde. Non publié. 86 p.

## Table des matières

<b>NOTE DE RECHERCHE .....</b>	<b>1</b>
POUR CITER CE DOCUMENT :.....	2
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>3</b>
<i>Note aux lecteur-rices .....</i>	<i>5</i>
<b>INTRODUCTION : LES CAHIERS DE DOLÉANCES COMME DISPOSITIF.....</b>	<b>6</b>
<b>1. ÉTAT DE L'ART .....</b>	<b>9</b>
<b>2. MATÉRIAUX ET MÉTHODES.....</b>	<b>11</b>
2.1. LE CHOIX D'UNE MÉTHODE MIXTE.....	11
2.2. MÉTHODE QUANTITATIVE : DESCRIPTION DE LA BASE DE DONNÉES .....	12
2.3. MÉTHODE QUALITATIVE : ENQUÊTES EN MAIRIE ET AVEC LES GILETS JAUNES .....	13
<b>3. HYPOTHÈSES ET QUESTIONS DE RECHERCHE .....</b>	<b>14</b>
1. <i>Quelles sont les conditions et les modalités de participation et d'énonciation dans les cahiers de l'Orne et du Finistère ?.....</i>	<i>16</i>
2. <i>Quel a été le rapport des Gilets jaunes aux cahiers de doléances ? .....</i>	<i>16</i>
3. <i>Cinq ans après, quelles mémoires et quelles traces reste-t-il des cahiers ?.....</i>	<i>16</i>
<b>4. RÉSULTATS .....</b>	<b>17</b>
4.1. MATÉRIALITÉ DES CAHIERS : À QUOI RESSEMBLENT LES CAHIERS DE L'ORNE ET DU FINISTÈRE ?.....	17
4.2. RÉSULTATS QUANTITATIFS : LES SOURCES ET MATÉRIAUX DANS L'ORNE .....	26
• <i>Taux de contribution.....</i>	<i>26</i>
• <i>Initiative du cahier.....</i>	<i>26</i>
• <i>Forme des cahiers de doléances.....</i>	<i>27</i>
• <i>Intitulé des cahiers.....</i>	<i>29</i>
• <i>Date d'ouverture du cahier .....</i>	<i>30</i>

4.3. MODALITÉS DE PARTICIPATION ET CONDITIONS D'ÉNONCIATION.....	33
• <i>Mise en place des cahiers en mairie, modalités de participation des habitant-es</i> .....	33
• <i>Contributeurs, contributrices, et condition d'énonciation</i> .....	39
4.4. RELATION DES GILETS JAUNES AUX CAHIERS DE DOLÉANCES : ENTRE REJET ET RÉAPPROPRIATION .....	48
• <i>Proportion des Gilets jaunes parmi les contributeurs et contributrices</i> .....	48
• <i>Enquête avec les Gilets jaunes : des rapports multiples aux cahiers de doléances</i> .....	50
4.5. MÉMOIRES DES CAHIERS .....	59
<b>5. PERSPECTIVES POUR LA RECHERCHE.....</b>	<b>61</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>63</b>
LITTÉRATURE GRISE.....	65
<b>ANNEXES .....</b>	<b>66</b>
ANNEXE 1 : TABLEAU REPRÉSENTANT LE RATIO DE SCRIPTEURS ET SCRIPTRICES PAR HABITANT·ES DANS L'ORNE .....	66
ANNEXE 2 : COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'AMRF L'APVF, 5/12/2018 .....	68
ANNEXE 3 : <i>CODEBOOK</i> - MÉTHODE POUR LE TRAITEMENT QUANTITATIF DES CAHIERS DE L'ORNE (2018-2019) .....	69

## Note aux lecteur·rices

La démarche de l'enquête restituée dans cette note de recherche s'inscrit dans la continuité des études sur les doléances à l'échelle départementale. En s'appuyant sur une analyse quantitative des doléances recueillies dans l'Orne et le Finistère, ainsi que sur une enquête qualitative de terrain réalisées dans le cadre d'un stage (ANR GILETSJAUNES), cette note apporte un éclairage sur les conditions de production de ces cahiers ainsi que sur les conditions d'énonciation propres aux contributeurs et contributrices, avec un accent mis sur le rapport des Gilets jaunes à ces cahiers.

## Introduction : les cahiers de doléances comme dispositif

Les « cahiers de doléances »<sup>1</sup> désignent l'ensemble des registres matériels ou électroniques sur lesquels sont consignées des revendications, des propositions, ou des plaintes exposant un grief afin d'obtenir réparation. Ce dispositif s'est déployé, sauf exception, entre le 17 novembre 2018, date de déclenchement du mouvement des Gilets jaunes, et le 15 mars 2019, terme fixé par le gouvernement pour la transmission, par les organismes qui en ont assuré le recueil, des contributions aux préfetures de département, en vue de leur regroupement, de leur analyse et de la restitution publique de leurs enseignements.

Comme le rappelle la politiste et socio-historienne Magali Della Sudda, qui a coordonné la première enquête collective approfondie sur ce matériel en s'appuyant principalement sur le dépouillement des cahiers girondins, plusieurs modalités de production de ces cahiers ont coexisté sur cette courte période. Leur mise en place a relevé de logiques distinctes, selon des temporalités propres<sup>2</sup>. Dès le début du mouvement, le 17 novembre 2018, des Gilets jaunes ouvrent sur les ronds-points des « cahiers de doléances » afin de recenser les revendications du mouvement. Un mois plus tard, l'Association des Maires d'Ile de France, puis l'Association des Maires ruraux de France (AMRF) et l'Association des petites villes de France (APVF) appellent à la mise à disposition de « cahiers d'expression et de proposition » dans les mairies, à l'occasion d'une opération dite « mairie ouverte » lancée le 8 décembre 2018 (Annexe 1). Il est alors demandé aux maires adhérent·es de ces associations de « donner la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion, qu'ils se reconnaissent ou non dans la mobilisation des mouvements plus ou moins organisés, en facilitant l'expression de celles et ceux qui sont empêchés »<sup>3</sup>. Enfin, à partir de janvier 2019, les mairies commencent à ouvrir des « cahiers citoyens et de proposition » ou « d'expression libre » dans le cadre du grand débat national, initié par le président de la République le 13 janvier 2019 et clos le 15 mars 2019. Ces cahiers ont été une modalité parmi d'autres proposées par le gouvernement aux citoyens et citoyennes pour exprimer leurs revendications et

---

<sup>1</sup>On emploiera dans cette note l'appellation « cahiers de doléances » car elle est la plus fréquemment utilisée par les sources.

<sup>2</sup> Della Sudda Magali, « Que faire des Cahiers de doléances ? Éclairer les débats sur la mise en ligne à l'aune des recherches académiques et citoyennes », *La Gazette des archives*, 2024, n°271. <https://www.archivistes.org/Archives-en-communs-commun-open-data-et-archives>

<sup>3</sup> AMRF et APVF, « Ouverture des mairies pour favoriser la parole de nos concitoyens », Communiqué de Presse, Paris, 5 décembre 2018.

propositions, en parallèle avec la plateforme en ligne, les réunions d’initiatives locales organisées dans les mairies, et les courriers et courriels envoyés individuellement aux autorités politiques<sup>4</sup>. D’après le compte rendu du grand débat national, ce sont 16 337 communes qui ont ouvert 19 899 « cahiers citoyens », incluant les cahiers ouverts par l’AMRF<sup>5</sup>. Au cours du grand débat, plusieurs instructions ont été données aux maires concernant les cahiers originaux. Le 24 janvier 2019, les préfetures demandent aux maires l’envoi des originaux à la « Mission du grand débat » à Paris<sup>6</sup>. Puis, le 18 février, une nouvelle instruction leur est donnée : c’est aux préfetures ou sous-préfetures de département de collecter les cahiers et de les numériser avant de les acheminer à la Bibliothèque nationale de France. Le courriel précise que « ces cahiers, une fois centralisés, ne [leur] seront pas renvoyés, mais [qu’ils et elles pourront] y accéder par voie numérique », invitant les maires à en transmettre une copie à la Préfecture et à en conserver une autre<sup>7</sup>. Le procédé suscite une vive inquiétude chez les archivistes qui sortent de leur réserve habituelle et obtiennent que les cahiers soient reversés dans les centres d’Archives départementales<sup>8</sup>. Nous rejoignons ici l’analyse que l’archiviste Marie-Anne Chabin propose de cette séquence :

« L’épisode est [...] révélateur d’une maltraitance certaine de la notion d’archives et d’un certain amateurisme en matière d’archivage, et en même temps (comme on dit maintenant)

---

<sup>4</sup> Cognito, Bluenove et Roland Berger, *Le grand débat national. Analyse des contributions libres : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes-rendus des réunions d’initiative locale. Rapport final*, Paris, 2019.

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Archives départementales de la Gironde, 5999W151 Lignan de Bordeaux, courriel de Thierry Suquet, Secrétaire général de la Préfecture de Gironde, à Mesdames et Messieurs les Maires, objet : « brouillon de mail sur les cahiers citoyens ». Le courriel précise « Les cahiers citoyens (« cahiers de doléances ») ont été les premiers moyens mis en place dans vos communes pour recueillir les contributions des citoyens, dans le cadre de la vaste consultation nationale du Grand Débat. A ce titre, ils occupent une place prépondérante dans la prise en compte des propositions recueillies. Il est encore tout à fait possible de les mettre en place dans votre commune si vous souhaitez le faire. En effet, ils peuvent rester à la disposition des personnes souhaitant apporter leurs contributions jusqu’au 22 février prochain. C’est à partir de cette date que je vous demande de bien vouloir les envoyer à l’adresse que nous vous avons communiquée précédemment, afin qu’ils soient intégrés dans la restitution du grand débat national [sic]. Mission grand débat national, 244, Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris. Je reste à votre disposition en qualité de référent départemental de la Gironde pour le grand débat national. »

<sup>7</sup> Archives départementales de la Gironde, W5999157 Martignas sur Jalles, courriel de Thierry Suquet, Secrétaire général de la préfecture de la Gironde, pref-grandebate@gironde.gouv.fr, envoyé le lundi 18 février 2019 à 14h51, à Mesdames et Messieurs les maires [sic], objet : Collecte des cahiers citoyens, copie imprimée, tamponnée par le Bureau du courrier de la Préfecture de la Gironde, 21 février 2019. Les documents sont centralisés et numérisés en Préfecture avant d’être transportés à la Bibliothèque nationale de France.

<sup>8</sup> Association des archivistes français, « Les cahiers de doléances aux Archives ! », Communiqué de presse, 19 février 2019, accessible en ligne : <https://www.archivistes.org/Les-cahiers-de-doleances-aux-Archives>



le symbole de l'émergence d'une nouvelle organisation « anarchivistique » de la production et du traitement des documents que la loi française continue d'appeler « archives »<sup>9</sup>. »

La numérisation, réalisée avant classement et inventaire, rend désormais impossible une communication publique des fichiers numérisés *via* le site des Archives nationales de France où les copies numériques sont conservées. C'est pourquoi notre équipe privilégie l'étude des originaux conservés dans les centres d'Archives départementales. Nous avons souligné, par ailleurs, la diversité des interprétations de la circulaire, dont résulte un accès inégal aux originaux dans les centres d'Archives départementales<sup>10</sup>. Ces trois collectes distinctes (cahiers des Gilets jaunes, cahiers de l'AMRF, cahiers du grand débat national) se sont parfois entremêlés : dans certaines communes de Gironde, un seul cahier a pu parfois servir à différentes étapes de ces appels à doléances, comme le souligne Samuel Noguera<sup>11</sup>. Il en résulte un corpus très hétérogène et complexe à appréhender dans sa globalité, d'autant plus que le nombre exact de cahiers effectivement ouverts au cours de cette période est difficile à déterminer<sup>12</sup>. Enfin, si les cahiers ont été ouverts dans le contexte du mouvement des Gilets jaunes, ils dépassent largement ce cadre : les enquêtes menées en Gironde et à Caen ont ainsi montré que les Gilets jaunes ne semblent pas s'être particulièrement mobilisés dans les cahiers. Ainsi, en Gironde, les Gilets jaunes n'ont signé que 35 contributions sur les 1996 analysées par M. Della Sudda et son équipe<sup>13</sup>, tandis qu'à Caen, 10% des participants et participantes aux réunions citoyennes tenues dans le cadre du grand débat déclarent s'être mobilisé·es avec les Gilets jaunes<sup>14</sup>. Pour autant, on observe une corrélation entre la participation aux

---

<sup>9</sup> Chabin Marie-Anne, *Les vilains petits cahiers de doléances*, <https://www.marieannechabin.fr/2024/04/les-vilains-petits-cahiers-de-doleances/>, 12 avril 2024, (consulté le 6 juin 2024).

<sup>10</sup> Della Sudda Magali, « Que faire des Cahiers de doléances ? Éclairer les débats sur la mise en ligne à l'aune des recherches académiques et citoyennes », *La Gazette des archives*, 2024, n°271. <https://www.archivistes.org/Archives-en-communs-commun-open-data-et-archives>

<sup>11</sup> Noguera Samuel, *Les cahiers citoyens et de doléances girondins (2018-2019) : sociogenèse d'un dispositif pluriel*, 7<sup>èmes</sup> Journées doctorales sur les expérimentations démocratiques et la démocratie participative, La Rochelle, GIS Démocratie & Participation, Université de La Rochelle, 23 et 24 mai 2023.

<sup>12</sup> Des enquêtes en cours, comme celles menées dans le Finistère et dans l'Orne par nos soins, attestent par exemple de l'existence de cahiers ouverts en mairie qui n'ont pas été fournis aux services des archives départementales, pour des raisons diverses. Ainsi, entre les cahiers passés au travers des circulaires ministérielles et ceux égarés au cours du processus d'envoi, on peut supposer que le corpus initial était plus important que celui auquel les archives nous donnent aujourd'hui accès.

<sup>13</sup> Della Sudda Magali et al., « Une recherche citoyenne sur les Cahiers de doléances girondins. A l'initiative de Gilets jaunes, avec des Gilets jaunes, des universitaires, des citoyennes et citoyens » in Magali Della Sudda, Jean-Pierre Lefèvre, Pierre Robin (dir.). *De la valse des ronds-points aux cahiers de la colère*, Bordeaux, Rebellio Editions, 2023, p. 29-44.

<sup>14</sup> Elalaoui Charif, Girardin Antonin, Havard Métilde, Lariagon Renaud, Pauchard Laura, Seiller Pauline, Walker Etienne, « À Caen, le “ grand débat ” ne représente ni la population française, ni les “ Gilets jaunes ” », tribune 8

cahiers de doléances et l'intensité de la mobilisation des Gilets jaunes<sup>15</sup>, ce qui amène à s'interroger sur les dynamiques individuelles et organisationnelles qui relient la participation à un mouvement social et la participation *via* des dispositifs participatifs institutionnalisés.

## 1. État de l'art

L'analyse officielle des contributions dites libres du grand débat national, incluant entre autres les cahiers de doléances, a été confiée par le gouvernement à un consortium de trois prestataires privés : le cabinet de conseil Roland Berger, l'agence de conseil Cognito, et la société de technologie Bluenove. La méthode de la cartographie lexicale a été utilisée par ce consortium pour analyser les 240.000 contributions numérisées et retranscrites, dont près de 20.000 sont issues des cahiers de doléances. Des thèmes et sous-thèmes ont ensuite été identifiés et développés selon plusieurs niveaux de granularité. Le procédé comme la méthodologie suscitent des réserves. M. Della Sudda et ses collègues, pointant dans cette démarche gouvernementale une « dépossession scientifique » et un « mépris démocratique », soulignent ainsi les limites d'un traitement uniquement quantitatif des données, peu attentif au contexte local et tendant à extrapoler le contenu des doléances au profit des grandes thématiques déjà imposées par le grand débat national<sup>16</sup>. Sur un autre plan, M.-A. Chabin et É. Vasseur relèvent l'absence d'analyse formelle des cahiers et des doléances, pourtant essentielle à la contextualisation de ceux-ci<sup>17</sup>. Les auteurs du rapport soulignent eux-mêmes une limite structurelle inhérente à la méthode choisie, qui ne permet pas le traitement de contenus non indexables, comme par exemple une déclaration de soutien aux Gilets jaunes<sup>18</sup>. Malgré ces réserves méthodologiques, nous prendrons en compte les résultats de cette analyse dans la discussion de nos hypothèses et résultats.

---

libre, 2019, en ligne : halshs-03436467. Des extraits de cette tribune écrite et diffusée par des universitaires ont été repris dans la presse quotidienne régionale. Voir notamment : Ouest France, 24 avril 2019, <https://www.ouest-france.fr/normandie/caen-14000/grand-debat-et-gilets-jaunes-constats-et-analyses-de-chercheurs-caennais-6321996> (consulté le 19 janvier 2025).

<sup>15</sup>Comme le montrent notamment Stéphane Baciocchi et al., « Déchiffrer les cahiers de doléances : source, contextes et propositions d'économie politique (département de la Somme, 2018-2019) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2024, vol. 79, n° 1, p. 7-56.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Chabin Marie-Anne et Vasseur Édouard, « Exploitation des contenus versus analyse des documents : exemple des cahiers citoyens 2019 », *La Gazette des archives*, février 2021, vol. 262, n° 2, p. 103-115.

<sup>18</sup> Cognito, Bluenove et Roland Berger, *Le grand débat national. Analyse des contributions libres : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes-rendus des réunions d'initiative locale. Rapport final.*, op. cit.

Concernant la recherche publique, plusieurs enquêtes ont été menées à l'échelle départementale, dont certaines sont toujours en cours. À ce jour et à notre connaissance, ces recherches sont fondées sur tout ou partie des fonds des archives départementales<sup>19</sup>, et concernent au moins sept départements (Creuse, Somme, Jura, Charente-Maritime, Rhône, Isère, auxquels nous ajoutons la Gironde, l'Orne et le Finistère dans le cadre de l'ANR Gilets jaunes). En Gironde, un premier travail de recueil des 1996 doléances communicables a été effectué par un collectif de recherche citoyenne, constitué de Gilets jaunes et d'universitaires, qui s'associent à l'automne 2020 pour numériser les cahiers disponibles aux archives départementales<sup>20</sup>. Pour analyser ces derniers, le collectif a fait le choix de l'analyse lexicométrique à partir du logiciel IRaMuTeQ. Ce travail est actuellement poursuivi par Samuel Noguera dans le cadre d'une thèse financée par le Conseil départemental et accueillie aux archives départementales de la Gironde<sup>21</sup>. Dans la Creuse, Manon Pengam a mené une analyse linguistique sur un corpus de 230 doléances, identifiant différentes logiques d'énonciation qui participent à la politisation de la parole citoyenne. Elle démontre ainsi que « loin [...] d'être totalement rejetés, les cahiers du grand débat national ont été investis et (re)politisés par des citoyens qui ont affirmé leur autonomie et leur rôle dans le rapport de force entre gouvernement et mouvement social »<sup>22</sup>. La sémiologue Marion Bendinelli a quant à elle travaillé sur un corpus de 64 doléances recueillies à Dole (Jura) en mettant en avant la « valeur énonciative et discursive » des doléances<sup>23</sup>. Dans la Somme, ce sont 978 doléances qui ont été décrites et analysées par une équipe pluridisciplinaire dirigée par Simona Cerutti et Emilie Schijman,

---

<sup>19</sup> Sur directive gouvernementale, les cahiers de doléances ont été envoyés par les mairies aux Préfectures de département fin février 2019, et transmises par celles-ci aux Archives départementales fin mars 2019. C'est donc, à quelques exceptions près, les originaux des cahiers qui ont pu être consultés et numérisés par les chercheurs et chercheuses.

<sup>20</sup> Della Sudda Magali et al., « Une recherche citoyenne sur les Cahiers de doléances girondins. A l'initiative de Gilets jaunes, avec des Gilets jaunes, des universitaires, des citoyennes et citoyens » in Magali Della Sudda, Jean-Pierre Lefèvre, Pierre Robin (dir.). *De la valse des ronds-points aux cahiers de la colère*, Bordeaux, Rebellio Editions, 2023, p. 29-44.

<sup>21</sup> Noguera Samuel, *Les cahiers de doléances et d'expression libre : attentes et perceptions des habitants des territoires girondins pendant le mouvement des Gilets jaunes et le grand débat national*, Thèse en préparation, Sciences Po Bordeaux/Conseil départemental de la Gironde.

<sup>22</sup> Pengam Manon, « Les cahiers citoyens du grand débat national (2019) : d'un geste présidentiel dépolitisant à une (re)politisation citoyenne », *Mots. Les langages du politique*, 2024, vol. 134, n° 1, p. 119-136.

<sup>23</sup> Bendinelli Marion, « Sens et matérialités d'un cahier citoyen : le cas de la ville de Dole (Jura) », *Mots. Les langages du politique*, 2023, n°131, p.146-169 : p.148.

sous l'angle du rapport des citoyen·nes à l'autorité de l'État<sup>24</sup>. Enfin, la matérialité des cahiers a été étudiée en Charente Maritime par Marie-Anne Chabin, qui propose d'appliquer la méthode diplomatique<sup>25</sup> pour analyser les 3096 contributions de ce département<sup>26</sup>.

Pour résumer, les recherches sur les cahiers de doléances qui se sont déroulées ces quatre dernières années ont été principalement le fait de politistes, linguistes, sémiologues, et historien·nes, avec un accent mis sur les méthodes d'analyse quantitative (constitution de bases de données) et textuelle, parfois combinées (analyse lexicométrique). Les publications se sont principalement penchées sur la matérialité des cahiers, les conditions d'énonciation et les profils énonciatifs des auteur·rices, la politisation du geste de la doléance, ainsi que sur une synthèse des principaux thèmes et revendications abordés.

## 2. Matériaux et méthodes

### 2.1. Le choix d'une méthode mixte

Le choix a été fait de recourir à des méthodes mixtes, combinant des approches quantitatives et qualitatives<sup>27</sup>. La collecte puis la production des données se sont faites principalement à partir de la consultation des cahiers de doléances conservés aux archives départementales de l'Orne et du Finistère,

---

<sup>24</sup> Baciocchi Stéphane et al., « Déchiffrer les cahiers de doléances : source, contextes et propositions d'économie politique (département de la Somme, 2018-2019) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2024, vol. 79, n° 1, p. 7-56.

<sup>25</sup>La diplomatique est une méthode d'expertise des documents particulièrement utilisée par les archivistes, portant à la fois sur les caractéristiques visuelles du document et sur l'agencement interne du discours. Dans son acception moderne, Marie-Anne Chabin et Edouard Vasseur la définissent comme « une méthode permettant de disséquer un document et de comprendre ce qui a été exprimé, non seulement au travers des mots et des morceaux de phrase, mais aussi au travers du contexte de production (lieu, temps, silences, répétitions, organisation du discours, etc.), autrement dit en analysant la forme ». Source : Chabin Marie-Anne et Vasseur Edouard, « Exploitation des contenus versus analyse des documents », art cit., p.105.

<sup>26</sup> Chabin Marie-Anne, « Cahiers de doléances 2018-2019 : ce que la technologie et la technocratie n'ont pas vu », Le blog de Marie-Anne Chabin, 7 juillet 2023 (consulté le 19 janvier 2025), <https://www.marieannechabin.fr/2023/07/cahiers-de-doleances-2018-2019-ce-que-la-technologie-et-la-technocratie-nont-pas-vu>

<sup>27</sup> Plus exactement, il s'agit de ce que Thomas Aguilera et Tom Chevalier nomment la stratégie de « complémentarité », visant, par le biais de méthodes différentes menées dans le même temps, à « articuler des résultats différents, mais non mutuellement exclusifs », répondant à différentes questions de recherche. Voir : Aguilera Thomas et Chevalier Tom, « Les méthodes mixtes pour la science politique : Apports, limites et propositions de stratégies de recherche », *Revue française de science politique*, septembre 2021, Vol. 71, n° 3, p.365-389 : p. 385.

et secondairement à partir d'entretiens menés dans le Finistère. L'analyse des données a quant à elle fait l'objet d'un traitement quantitatif (codage dans une base de données, tris à plat et analyses bivariées) et qualitatif (étude fine des textes, retranscription et analyse d'entretiens). Pour des raisons de temps, l'objectif initial de coder l'intégralité des deux corpus (Orne et Finistère) sur la même base n'a pas pu être réalisé à ce jour. Les deux corpus ont donc fait l'objet d'un traitement différencié, avec un codage systématique pour l'Orne et un accent mis sur les entretiens dans le Finistère, où seule une « base cahiers » a été constituée<sup>28</sup>. Les résultats issus de ces analyses ont été développés en deux notes de recherches distinctes : la note présente s'attache à décrire la matérialité des cahiers de doléances des deux départements et se concentre sur les informations relatives aux contributeurs et contributrices. Une deuxième note se focalise sur la place des préoccupations écologiques dans les cahiers<sup>29</sup>, sujet de recherche initial du stage réalisé par E. Pachoud—Janody entre mai et octobre 2024 dans le cadre de l'ANR Gilets jaunes.

## 2.2. Méthode quantitative : description de la base de données

Pour mener à bien l'analyse des cahiers, il a été décidé dans un premier temps de mener une analyse quantitative à partir d'une base de données. Chaque doléance a été isolée et codée selon une série de variables ayant pour objectif de classer et caractériser la doléance<sup>30</sup>.

Ces variables sont de quatre types :

**29 variables contextuelles**, relatives à l'identification de la doléance ainsi qu'aux caractéristiques matérielles du cahier et de la doléance : dates d'ouverture et initiateur du cahier, forme, apparence et intitulé de celui-ci, date et forme de la contribution. En s'intéressant aux supports utilisés et au contexte

---

<sup>28</sup> Cette base de données recense la totalité des cahiers de doléances consultés aux archives départementales du Finistère ainsi que quelques-unes de leurs caractéristiques, mais n'inclut pas l'identification et le détail de chaque doléance.

<sup>29</sup> Pachoud--Janody Elsa, Noguera Samuel, Della Sudda Magali, Levain Alix, Walker Etienne, Analyse de l'expression des préoccupations écologiques et environnementales dans les cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère, Note de recherche, ANR Gilets jaunes, 2025, np.

<sup>30</sup> Voir le *codebook* en annexe. Cette mise en variable a été largement inspirée du codage des doléances effectué par Samuel Noguera en Gironde : Noguera Samuel, *Les cahiers de doléances et d'expression libre : attentes et perceptions des habitants des territoires girondins pendant le mouvement des Gilets jaunes et le grand débat national*, Thèse en préparation, Sciences Po Bordeaux/Conseil départemental de la Gironde.

dans lequel ont été écrites les doléances, ces variables mettent en avant les conditions d'énonciation à travers la matérialité des cahiers et des doléances.

**12 variables relatives aux contributeurs et contributrices**, correspondant au profil sociodémographique quand celui-ci peut être établi (genre<sup>31</sup> et profession<sup>32</sup>) à l'authentification de la personne scriptrice<sup>33</sup>, à l'adresse, au registre d'énonciation<sup>34</sup>, et à la mention (ou non) des Gilets jaunes. Ces variables nous renseignent sur les scripteurs et scriptrices qui ont écrit les doléances.

**34 variables écologiques et environnementales**, permettant d'analyser la manière dont apparaissent les enjeux écologiques et environnementaux dans les doléances. À ceux-ci ont été ajoutés **7 variables thématiques** permettant d'envisager la manière dont l'écologie est articulée dans les doléances avec d'autres thèmes et revendications. L'analyse de ces variables n'est pas abordée dans la présente note et fait l'objet d'un traitement distinct<sup>35</sup>.

Il convient de souligner les limites de ce corpus pour la détermination de certaines variables : les informations disponibles sur le contexte d'écriture et d'énonciation sont souvent incomplètes, voire inexistantes. On constate par exemple une proportion importante de doléances non datées et non signées, ou encore de cahiers dont on ne peut pas déterminer l'initiative d'origine. Cela est lié à la nature des doléances, rédigées librement et le plus souvent sans contrainte de forme ni modèle préétabli, laissant à l'appréciation des contributeurs et contributrices les informations qu'ils et elles souhaitent fournir. C'est en particulier pour contourner cet écueil que la méthodologie qualitative nous semble appropriée.

### 2.3. Méthode qualitative : Enquêtes en mairie et avec les Gilets jaunes

---

<sup>31</sup> Le genre a été codé homme/femme par déduction quand des prénoms ou des titres de civilité (Mr/Mme) apparaissent. Aucune doléance ne faisait mention d'un autre genre.

<sup>32</sup> Les doléances étant très minoritaires à mentionner la profession des contributeur-ices, nous avons choisi de ne pas les coder selon les catégories socio-professionnelles (CSP) mais de les saisir dans les termes indiqués dans les doléances

<sup>33</sup> Par authentification de la personne scriptrice, on entend la mention d'un nom, prénom, ou signature révélant en tout ou partie l'identité de la personne, par opposition à une doléance anonyme.

<sup>34</sup> Le registre d'énonciation fait ici référence à la manière dont le locuteur s'exprime, ainsi qu'à l'intention communicative décelée

<sup>35</sup> Pachoud--Janody Elsa et al., op.cit.

Une enquête a été menée entre juillet et octobre 2024 auprès de treize mairies du Finistère. Celles-ci font partie des communes ayant envoyé un cahier à la Préfecture<sup>36</sup>, contenant notamment des contributions manuscrites, parfois nombreuses. Il s'agit principalement de bourgs de 1000 à 4000 habitants, à l'exception d'une petite ville (16000 habitants), situés en majorité dans le centre et le Sud du Finistère. L'objectif de cette enquête était de comprendre les conditions de production et de collecte des doléances en mairie, ainsi que le rôle des employé·es municipaux dans la mise en place et le déroulé du dispositif. Les questions, posées le plus souvent aux secrétaires d'accueil de mairie et parfois à d'autres employé·es de bureau vers lesquels l'enquêtrice était redirigée, tournaient donc autour de la mise à disposition des cahiers auprès des habitants et habitantes<sup>37</sup>.

Par ailleurs, cinq entretiens approfondis ont été menés avec trois Gilets jaunes issus d'un même groupe local dans le Sud du Finistère, permettant d'interroger les rapports qu'ont entretenus les Gilets jaunes aux cahiers de doléances.

### 3. Hypothèses et questions de recherche

Un premier constat a été formulé à propos des Gilets jaunes : le mouvement social participe d'une relocalisation de la participation politique<sup>38</sup>, à rebours d'un exercice vertical et personnel du pouvoir par le Président de la République<sup>39</sup>. Certaines enquêtes ont ainsi permis de repérer un effet positif de la participation au mouvement social sur l'investissement dans les élections municipales à travers des candidatures citoyennes ou Gilets jaunes. Toutefois, le lien demeure à élucider en ce qui concerne la contribution à des dispositifs participatifs. Dans la Somme, Stéphane Baciocchi et al. montrent que la participation à ces cahiers est plus forte dans les zones où les Gilets jaunes se sont mobilisés<sup>40</sup>. En

---

<sup>36</sup> Sauf pour l'une d'entre elles, dont le cahier n'a pas été transmis

<sup>37</sup> Les questions posées étaient les suivantes : vous souvenez-vous de ce cahier ? Pouvez-vous me montrer où il était (si format papier) ? Comment faisaient les personnes pour ajouter des contributions ? Comment la mairie a-t-elle communiqué à ce sujet ? En reste-t-il des traces aujourd'hui ?

<sup>38</sup> Jeanpierre Laurent, *In Girum, Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019.

<sup>39</sup> Le Bart Christian, *Petite sociologie des Gilets jaunes: la contestation en mode post-institutionnel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.

<sup>40</sup> Baciocchi Stéphane et al., « Déchiffrer les cahiers de doléances : source, contextes et propositions d'économie politique (département de la Somme, 2018-2019) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2024, vol. 79, n° 1, p. 7-56.

Gironde, on observe également une forte participation dans certains sites d'occupation de rond-point ou de lieu d'action telles les communes de Libourne ou Virsac.

Une des hypothèses principales porte donc sur la politisation par le proche dans un territoire où la contestation politique est forte. Il est ainsi possible que l'implication des citoyen·nes dans des actions contestataires sur un territoire incite d'autres habitant·es, non directement engagé·es dans ces mouvements, à intervenir dans la chose publique. De proche en proche, les habitant·es se seraient saisi·es des cahiers de doléances pour y exprimer leurs idées ou témoignages. La «politisation du proche» décrite par Stéphanie Dechézelles et Maurice Olive à propos de mouvements écologistes, altermondialistes et d'occupation aurait ainsi des effets de «concernement» au-delà des personnes impliquées dans l'action contestataire<sup>41</sup>. Cette hypothèse sera explorée *via* l'entrée «Gilets jaunes» de la base de données ainsi que par l'enquête qualitative auprès de Gilets jaunes du Finistère. Elle rejoint la question de la légitimité ressentie par les citoyens et citoyennes à exprimer une parole politique : les cahiers et leur contexte de mise à disposition ont ainsi pu être un cadre facilitant cette dernière, y compris pour des profils moins habitués à exprimer cette parole.<sup>42</sup>

Le deuxième constat, classique, porte sur le fait que la participation politique – institutionnelle ou contestataire – est déterminée par les propriétés sociales des personnes. Dans les premières enquêtes, on distingue l'expression de groupes sociaux dans les cahiers de Gilets jaunes et dans les dispositifs participatifs – cahiers des maires, cahiers du grand débat national, confirmant des résultats déjà établis par ailleurs. Du point de vue du genre, si, dans un premier temps, on constate en Gironde des registres genrés d'expression<sup>43</sup>, les codages du corpus ornaient ont apporté un élément troublant : femmes et hommes s'expriment d'une manière similaire.

Enfin, le constat d'une forte variation du taux de participation aux cahiers de doléances selon les communes nous amène à formuler l'hypothèse de préoccupations et d'expressions propres aux cadres de vie des scripteurs et scriptrices, influencées par des enjeux parfois très localement discriminés, et qui

---

<sup>41</sup> Dechézelles Stéphanie, Olive Maurice (dir.), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 264-265.

<sup>42</sup> Buton François et al. « L'Entrée en politique de citoyens ordinaires. Portraits de Gilets jaunes en protagonistes », communication présentée au 8e congrès de l'ABSP – 9e congrès COSPOF, 9 avril 2021, Bruxelles.

<sup>43</sup> Della Sudda Magali et al., « Une recherche citoyenne sur les Cahiers de doléances girondins. A l'initiative de Gilets jaunes, avec des Gilets jaunes, des universitaires, des citoyennes et citoyens » in Magali Della Sudda, Jean-Pierre Lefèvre, Pierre Robin (dir.). *De la valse des ronds-points aux cahiers de la colère*, Bordeaux, Rebellio Editions, 2023, p. 29-44.



ont pu en partie façonner leur rapport au monde. Cette hypothèse invite à adopter une approche écologique de la doléance, comparable à l'approche écologique du vote qui cherche à expliquer la participation électorale en tenant compte des caractéristiques des territoires où elle est recueillie. De plus, il est possible que les sujets abordés aient évolués entre le début du dispositif des cahiers et le début du grand débat national, celui-ci ayant contribué à imposer certains termes, en thématissant *ex ante* les contributions.

Dans la présentation des résultats qui suit, nous détaillerons d'abord l'aspect matériel des cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère, avant de présenter les résultats des analyses quantitatives et qualitatives, assemblées selon trois questions de recherche :

- 1. Quelles sont les conditions et les modalités de participation et d'énonciation dans les cahiers de l'Orne et du Finistère ?**
- 2. Quel a été le rapport des Gilets jaunes aux cahiers de doléances ?**
- 3. Cinq ans après, quelles mémoires et quelles traces reste-t-il des cahiers ?**

## 4. Résultats

### 4.1. Matérialité des cahiers : À quoi ressemblent les cahiers de l'Orne et du Finistère ?

Les archives départementales de l'Orne conservent 150 cahiers de doléances, envoyés à la préfecture par 147 communes, soit 38 % des communes ornaises. Notre enquête montre que le taux de contribution est deux fois plus élevé dans le Finistère : les archives départementales de Quimper conservent en effet 238 cahiers de doléances issus de 214 communes du Finistère, soit un taux de participation de 76% des communes du département. Il s'agit d'un taux de participation légèrement supérieur à celui de la Gironde (65%<sup>44</sup>), mais inférieur à celui de la Charente maritime (97,4%<sup>45</sup>). Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer cette variation du nombre de cahiers de doléances d'un département à l'autre. D'une part, on peut supposer l'importance du rôle des maires, qui ont pu favoriser ou non l'ouverture d'un cahier de doléances dans leur commune ; d'autre part, la participation citoyenne a également pu être à l'initiative de l'ouverture de ces cahiers.

---

<sup>44</sup> Noguera Samuel, « Les cahiers citoyens et de doléances girondins (2018-2019) : sociogenèse d'un dispositif pluriel », art. cit.

<sup>45</sup> Chabin Marie-Anne, « Cahiers de doléances 2018-2019 : ce que la technologie et la technocratie n'ont pas vu », Le blog de Marie-Anne Chabin, 7 juillet 2023 (consulté le 19 janvier 2025), <https://www.marieannechabin.fr/2023/07/cahiers-de-doleances-2018-2019-ce-que-la-technologie-et-la-technocratie-nont-pas-vu>

#### Encadré n°1 : Le fond d'archive 1969W (Orne)

Article 1969W1	De l'Aigle à Authieux du Puits	8 communes
Article 1969W2	De Bailleul à Crouttes	29 communes
Article 1969W3	De Damigny à Gouffern en Auge	16 communes
Article 1969W4	De Hélop au Plantis	30 communes
Article 1969W5	De Rai à Saint Langis les Mortagne	22 communes
Article 1969W6	De Saint-Mard-de-Réno à Vimoutiers	29 communes

Comme l'indique l'inventaire fourni par les archives, les cahiers ont été reçus par la préfecture entre le 22 et le 25 février, c'est-à-dire seulement quelques jours après leur clôture en mairie, à l'exception de quelques contributions ajoutées postérieurement à l'inventaire initial (la date n'étant pas nécessairement précisée).

À l'exception d'Alençon et de Gouffern-en-Auge, chaque commune contributrice dispose d'un seul registre de contributions, disposé dans la boîte de rangement des archives, le plus souvent à l'intérieur d'une chemise verte sur laquelle est écrit le nom de la commune. Parmi ces fonds, deux cahiers sont non communicables (Almenêches et la Chapelle-Montligeon), et n'ont pour le moment pas fait l'objet d'un traitement. De plus, onze cahiers sont indiqués « manquants » sur l'inventaire, suivis de la mention « électronique ».

**Pour cette enquête, ce sont donc 138 cahiers qui ont été traités, provenant de 134 communes différentes et correspondant à un total de 666 doléances.**

## Encadré n°2 : Le fond d'archive 2145W (Finistère)

Les AD29 conservent **238 cahiers de doléances**, pour le moment non librement accessibles et soumis à un régime de dérogation. Ceux-ci sont classés en 16 articles dans le fond 2145W, répartis comme suit :

<b>2145W1</b>	Arzano - Brennilis	12 communes ; 12 cahiers
<b>2145W2</b>	Brest	1 commune, 9 cahiers
<b>2145W3</b>	Briec - Concarneau	14 communes, 14 cahiers
<b>2145W4</b>	Coray - Confort-Meilars	11 communes, 12 cahiers
<b>2145W5</b>	Garlan - Guissény	14 communes, 15 cahiers
<b>2145W6</b>	La Feuillée - La Martyre	17 communes, 30 cahiers
<b>2145W7</b>	Landévennec - Le Relecq-Kerhuon	19 communes, 19 cahiers
<b>2145W8</b>	Le Cloître-Pleyben-Le Tréhou	16 communes, 16 cahiers
<b>2145W9</b>	Milizac-Guipronvel - Ploudarmézeau	23 communes, 24 cahiers
<b>2145W10</b>	Plounéour-Brignogan-plages- Plounévez-Lochrist	22 communes, 22 cahiers
<b>2145W11</b>	Plounévezel-Pont-de-Buis-lès-Quimerch	18 communes, 18 cahiers
<b>2145W12</b>	Quimper	1 commune, 8 cahiers
<b>2145W13</b>	Quimperlé	1 communes, 3 cahiers
<b>2145W14</b>	Riec-sur-Bélon - Saint-Martin-des-Champs	13 communes, 13 cahiers
<b>2145W15</b>	Saint-Nic - Telgruc-sur-Mer	20 communes, 20 cahiers
<b>2145W16</b>	Tourc'h - Trézilidé	10 communes, 10 cahiers
<b>2145W17</b>	N/A	2 cahiers non classés ; un CD contenant un ensemble de cahiers numérisés (envoi de l'AMRF, dont certains originaux se trouvent par ailleurs dans les articles précédents)
<b>2145W18</b>	Concarneau	1 cahier (mais d'autres cahiers de Concarneau classés à l'article 2145W3)

N'ayant pas pu consulter d'inventaires répertoriant ce fond d'archives, il n'y a pas d'information disponible sur la date de réception de ces cahiers par les archives, bien qu'on puisse supposer un calendrier similaire à celui appliqué dans l'Orne.

Les cahiers de l'Orne et du Finistère présentent une grande diversité formelle, également constatée par des études sur d'autres fonds d'archives, comme en Gironde, dans la Creuse et en Charente Maritime. Cette hétérogénéité est d'abord visible par la variété des supports utilisés pour consigner les doléances (figure 1).



Figure 1- Photomontage illustrant la diversité des pages de garde et titres des cahiers de l'Orne.

Dans l'Orne, environ la moitié de ces supports sont des cahiers au format variable, principalement des cahiers de commerce de type scolaire, au format A4 ou A5, à grands ou petits carreaux. Quelques cahiers, comme ceux d'Alençon, détonent par un aspect plus formel : il s'agit de registres à la couverture noire et rigide, similaires à ceux employés pour les délibérations et arrêtés municipaux. L'autre moitié des documents est composée de feuilles et feuillets, agrafés ou reliés manuellement, ou encore de feuilles libres glissées dans une chemise de carton rigide. Au moins deux tiers des cahiers de l'Orne comportent des pages de gardes personnalisées, avec le nom de la commune, parfois accompagné du logo ou des armoiries de celle-ci, voire d'une photographie, et dans certains cas d'éléments de décoration en lien avec le mouvement des Gilets jaunes. Il arrive également que des symboles républicains, tel le drapeau tricolore ou le logo de la République française, apparaissent sur la page de garde. Certains cahiers combinent plusieurs de ces éléments, comme le cahier de la mairie d'Écouves : on y remarque la mise en page de l'AMRF qui renseigne sur le contexte de sa mise en place, la personnalisation du cahier par la mairie avec l'ajout de son logo ; enfin l'image du gilet jaune indiquant un lien établi entre la mise en place du cahier et le mouvement (figure 2).

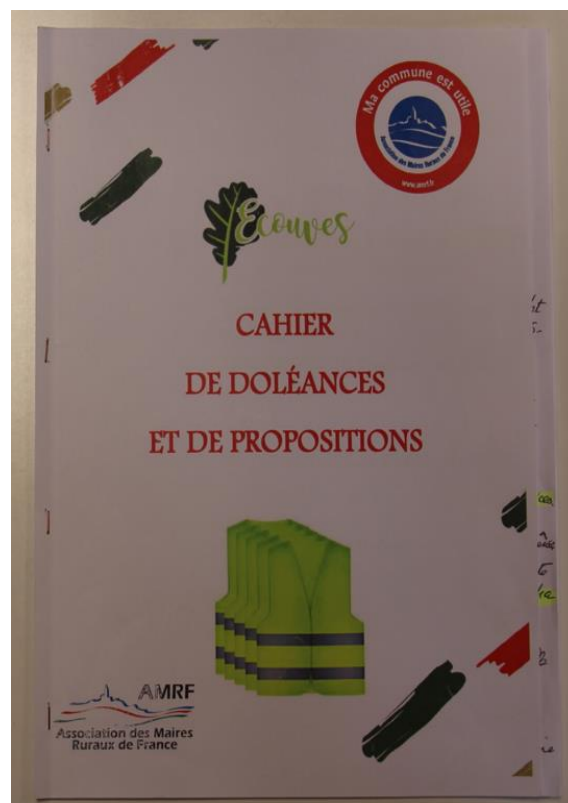


Figure 2 - Couverture du cahier de la mairie d'Écouves

Le bordereau d'envoi à la préfecture, signé par le ou la maire de la commune, est parfois glissé dans le cahier. Il arrive aussi qu'une note introductive soit ajoutée par le ou la maire avec des instructions ou informations à destination des scripteurs et scriptrices, mais la majorité des cahiers ne fournissent pas d'instructions explicites, laissant entendre que leur intitulé est suffisant pour indiquer aux citoyens·nes l'usage qu'ils et elles doivent en faire.

Les cahiers de doléances présentent des cadres plus ou moins incitatifs, pouvant orienter voire contraindre l'aspect formel de la contribution. Une majorité de cahiers sont, si l'on excepte la page de garde, laissés vierges de tout ajout, donnant ainsi le champ libre à la personne contributrice : libre à elle ou lui de commencer et de finir où bon lui semble et d'indiquer les informations souhaitées. À l'inverse, certains cahiers se présentent aux contributeurs et contributrices sous la forme de formulaires, composés le plus souvent de deux encadrés : l'un pour la date, l'identification et les coordonnées de la personne scriptrice ; l'autre pour le contenu de la doléance. Il s'agit du cadre le plus contraignant, car en plus d'être guidé dans les informations à fournir, le scripteur ou la scriptrice n'a qu'un espace délimité et relativement étroit pour écrire sa doléance. Même si certain·es s'affranchissent de ce cadre - untel qui au lieu de son nom indique « un retraité Fertois », tel·le autre qui dépasse sur les marges et le verso de la feuille -, on peut constater que ces mises en pages de type formulaire ont effectivement une incidence sur les informations fournies, avec davantage de dates et de signatures renseignées dans les champs prévus à cet effet, et des contributions proportionnellement moins longues que dans les cahiers laissant un cadre libre.

Dans l'Orne comme dans le Finistère, certains cahiers se démarquent par une mise en page standardisée qui semble les affilier à une organisation particulière. C'est notamment le cas des cahiers de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), qui propose à ses communes adhérentes deux possibilités de mise en pages (figure 3). La plus courante comporte l'intitulé « cahier de doléances et de propositions » ainsi que la mention « ce cahier sera transmis aux Préfets et parlementaires ».



Figure 3 - Les deux pages de garde proposées par l'AMRF. La première (à gauche) est la plus courante

En ce qui concerne l'écriture même des doléances, on retrouve dans les cahiers de l'Orne et du Finistère la même diversité formelle que celle décrite par Marie-Anne Chabin en Charente-Maritime<sup>46</sup> : des listes à puces ou numérotées, des paragraphes argumentés organisés par thématiques, des lettres formelles adressées au Président de la République Emmanuel Macron, de long textes illustrés et référencés, des témoignages et récits de vie, mais aussi des contributions très courtes, tenant parfois en quelques mots (figure 4). Certaines sont rédigées avec un soin laissant penser qu'elles ont été mûrement réfléchies ; d'autres semblent avoir été griffonnées d'une écriture rapide, parfois difficile à déchiffrer. Ces divers degrés d'implication sont peut-être liés aux espaces de rédaction des doléances : certaines contributions sont écrites directement en mairie sur le cahier, tandis que d'autres, collées ou agrafées, ont

<sup>46</sup> Chabin Marie-Anne, « Cahiers de doléances 2018-2019 : ce que la technologie et la technocratie n'ont pas vu », *Le blog de Marie-Anne Chabin*, 7 juillet 2023 (consulté le 19 janvier 2025), <https://www.marieannechabin.fr/2023/07/cahiers-de-doleances-2018-2019-ce-que-la-technologie-et-la-technocratie-nont-pas-vu>



manifestement été rédigées en amont. Les orthographes, plus ou moins conformes, laissent deviner différents niveaux de capital scolaire. Pour les doléances écrites directement sur le cahier, on peut relever un certain effet de mimétisme, qui se caractérise par une sérialisation des doléances présentant des caractéristiques formelles similaires. On retrouve ainsi des séries de contributions écrites à la suite les unes des autres sans date ni signature, parfois séparées par un trait horizontal pour annoncer le changement de scripteur ou scriptrice, tandis que d'autres séries de doléances sont écrites sur des pages séparées et systématiquement signées<sup>47</sup>. Les termes et expressions utilisés révèlent également des informations sur la personne scriptrice : on note l'emploi de l'argot : « arrêtez la dictature du fric par le fric, pour le fric !!! » ; du sarcasme : « donnez-nous une pilule de cyanure, tous nos problèmes seront résolus, surtout pour vous » ; l'usage de la première personne : « j'ai nourri un sentiment d'injustice » ; ou encore le recours à des références culturelles ou politiques<sup>48</sup>. Ces expressions semblent importantes à prendre en compte dans l'analyse des doléances individuelles, car en plus de personnaliser les doléances, elles rappellent que celles-ci s'ancrent dans un contexte spatio-temporel particulier.

---

<sup>47</sup> Dans son analyse du cahier de Dole, Marion Bendinelli a également relevé des « traces probables d'un phénomène d'imitation », modélisées par une courbe de progression de la métadonnée. Cf Bendinelli Marion, 2023, *op. cit.* : p.159.

<sup>48</sup> Les citations sont issues du corpus de doléances de l'Orne.

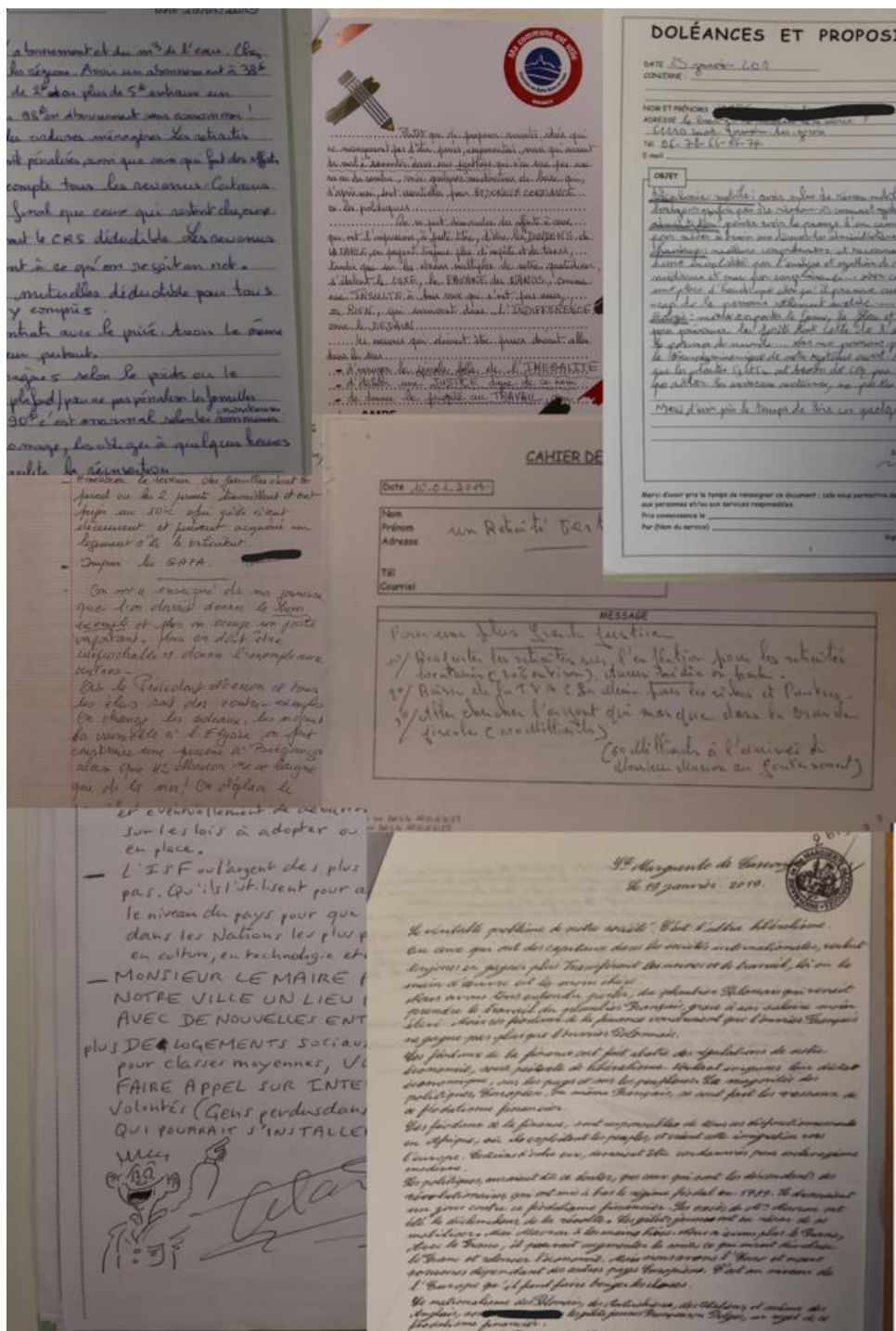


Figure 4 - Photomontage : exemples de contributions manuscrites illustrant les différentes graphies et les différents supports utilisés : feuilles vierges, papier à lettres, pages de cahier, pages formatées imprimées, formulaires, etc.

#### 4.2. Résultats quantitatifs : les sources et matériaux dans l'Orne<sup>49</sup>

- Taux de contribution

Tout d'abord, on constate que l'Orne a fourni relativement peu de cahiers de doléances par rapport à d'autres départements français (35% de communes contributrices). Les doléances font en moyenne une page et demi, avec un cas limite de 23 pages (dactylographiées). La moyenne est de cinq doléances par cahier. Sur les 138 cahiers analysés, 41 ne comportent qu'une seule doléance, 64 contiennent entre 2 et 5 doléances, 16 entre 6 et 10, et 13 en ont plus de 10. La majorité des cahiers contient donc moins de 5 doléances. D'autre part, on remarque que le taux de contribution ne peut être associé à la taille de la ville : si les cahiers d'Alençon et Argentan contiennent le plus grand nombre de doléances (respectivement 73 et 66), on remarque que certaines communes très peuplées ont présenté un nombre de doléances bien inférieur à celui de communes beaucoup moins peuplées. Par exemple, la commune du Champs de la Pierre (30 habitant·es) a fourni un cahier de 15 doléances, tandis que Tourouvre au Perche (3000 habitant·es) n'en a fourni qu'une seule. Le ratio du nombre de scripteur·rices par habitant·es varie ainsi de 2 à 3023 ([Annexe 1](#)).

- Initiative du cahier

Sur les 138 cahiers, 21% peuvent être rapportés à l'initiative de l'AMRF par leur mise en page (page de garde et/ou pages d'écriture AMRF), tandis que 43 % sont à l'initiative explicite de la mairie (indiquée généralement sur la page de garde). L'origine n'a pas pu être déterminée pour 36% d'entre eux (figure 5).

---

<sup>49</sup> Ces résultats sont issus de la « base cahiers » constituée à partir du fond d'archives de l'Orne ; n= 138

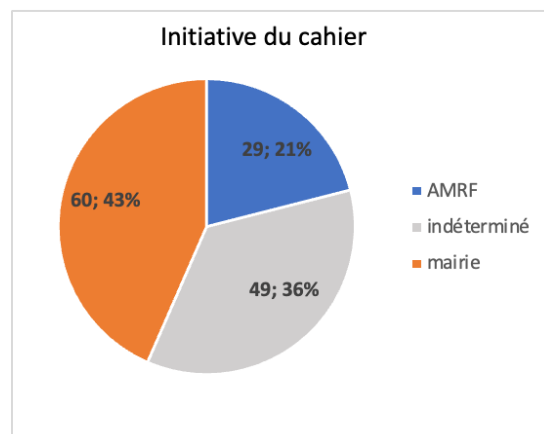


Figure 5 - Initiative des cahiers (Source : Base cahiers Orne ; n= 138)

- Forme des cahiers de doléances

Sur les 138 documents contenant les doléances, 55 sont présentés sous forme de cahiers, 36 sous forme de chemises contenant des feuillets, 28 sont des feuilles agrafées ou reliées manuellement, et 20 sont des feuillets libres (figure 6). On remarque une présence plus importante de pages de garde personnalisées, où apparaît une particularité propre à la commune (nom de la commune, logo, photo, etc) pour les cahiers à l'initiative de la mairie (figure 7), ceux-ci prenant le plus souvent la forme de cahiers (figure 8), aux formats variés. Au contraire, les cahiers initiés par l'AMRF ont tendance à adopter la même page de garde et mise en page, sans ajout préalable sur le support. L'initiative des élus municipaux dans la mise à disposition des cahiers apparaît assez déterminante. Leur implication –en particulier celle du ou de la maire- est parfois matérialisée par l'insertion d'un texte introductif signé et/ou d'une signature et d'un tampon pour clore celui-ci, signalant l'intention de lui conférer un supplément de solennité et d'authenticité.

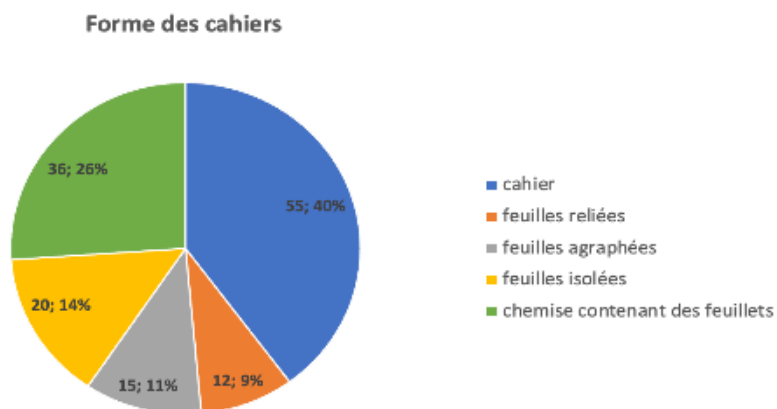


Figure 6 - Forme des cahiers (Source : Base cahiers Orne ; n= 138)

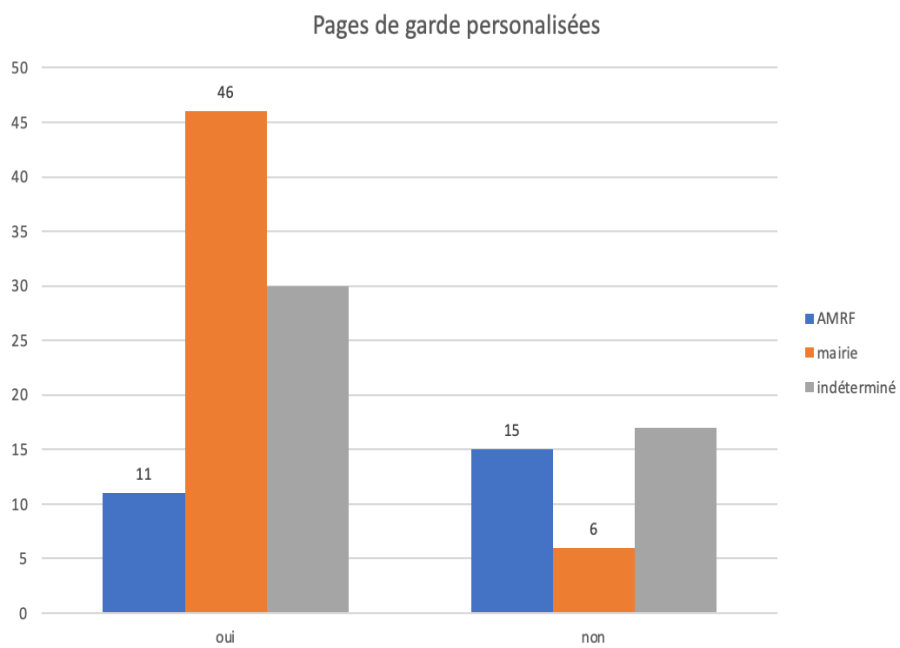


Figure 7- Pages de garde des cahiers en fonction de l'initiateur (Source : Base cahiers Orne ; n= 138)

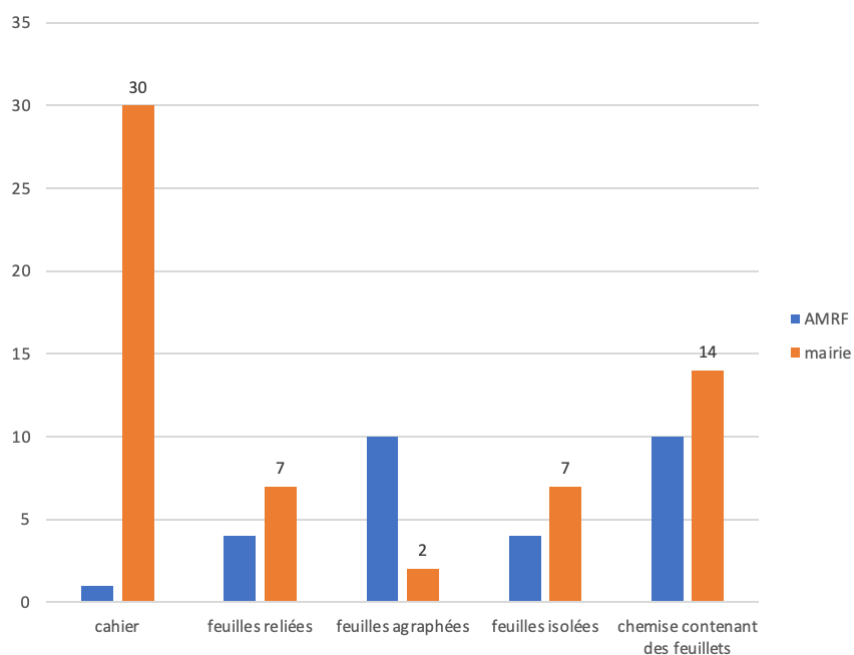


Figure 8- Formes des cahiers en fonction de l'initiateur (Source : Base cahiers Orne ; n= 138)

- Intitulé des cahiers

On observe une variation dans les intitulés des cahiers de l'Orne, parfois subtile (figure 5). Les deux dénominations les plus courantes sont « cahier de doléances » (39 occurrences) et « cahier de doléances et de propositions<sup>50</sup> » (36 occurrences, figure 9). Ces deux appellations principales sont ensuite déclinées avec divers termes : « registres », « citoyens », etc... Le nom « cahier citoyen », pourtant préconisé par le grand débat national, ne revient qu'à deux reprises. On peut noter l'emploi de la dénomination moins attendue « cahier de droits et de devoirs » pour huit communes, tandis que cinq autres cahiers sont intitulés « grand débat national » ou « cahier de contribution au grand débat national ». Dix cahiers ne comportent pas d'intitulés.

<sup>50</sup>Il s'agit exclusivement des cahiers adoptant la mise en page proposée par l'AMRF, illustrée par la figure 3.

- Date d'ouverture du cahier

Seuls 93 cahiers, soit 67% du corpus « base cahier » ont pu être datés à un mois d'ouverture. Quand la date d'ouverture n'était pas explicitement indiquée, on a déduit le mois d'ouverture à partir de la première doléance datée. Parmi les cahiers dont on connaît le mois d'ouverture, 21% ont été ouverts en décembre 2018, 68% en janvier 2019 et 10% en février 2019 (figure 10). Un seul cahier a été ouvert en novembre 2018. On constate que le mois de janvier a été le plus prolifique en termes de doléances écrites, en corrélation avec l'augmentation du nombre de cahiers ouverts en mairie (figure 11). Le mois

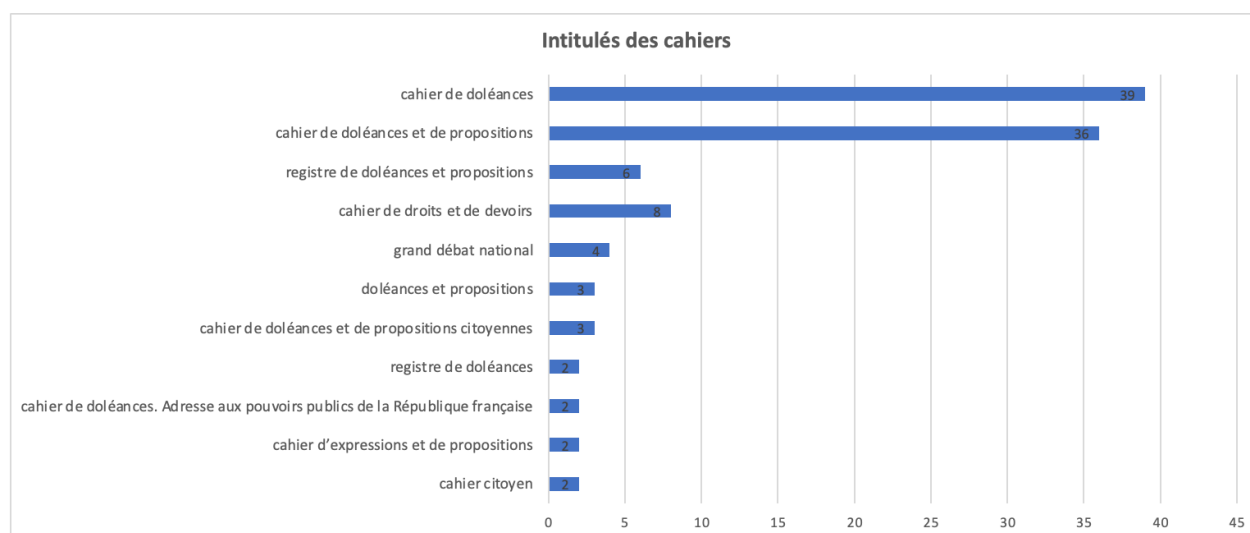


Figure 9 – Intitulés des cahiers de l'Orne (Source : Base cahiers Orne ; n= 138)

de février correspond en revanche à une nette baisse des contributions, qui n'est pas compensée par la dizaine de nouveaux cahiers alors ouverts. Si un élément d'explication réside dans le fait que les cahiers ont commencé à être clôturés autour du 20 février, le 22 étant la date limite fixée pour l'envoi en Préfecture, on peut également supposer que cette baisse de participation correspond à un moindre engouement du public pour les cahiers. Il semble ainsi que le pic de participation aux cahiers de doléances se situe sur le mois de janvier, correspondant à la fois à la plus grande proportion de cahiers ouverts et de doléances écrites. Faut-il alors y voir un effet du lancement du grand débat national par E. Macron, dont la mise en place est annoncée lors de sa « Lettre aux Français » du 13 janvier 2019 ? L'analyse des dates d'ouverture des cahiers de doléances permet d'affirmer que la moitié d'entre eux ont été ouverts avant cette date, nuanciant donc cette hypothèse (figure 8). On note ainsi que sur les 93 cahiers que l'on a pu dater, 49% ont été ouverts avant le début du grand débat national. Le pic de

rédaction de doléances de l'Orne semble donc avoir été situé dans les deux premières semaines de janvier, mais sans corrélation nécessaire avec le lancement du grand débat ; on peut supposer que le retour des vacances de fin d'année ainsi que le traitement médiatique de la question ont pu constituer des facteurs conjoncturels favorables à cette hausse des contributions. Ce résultat semble donc confirmer que les cahiers de doléances sont une initiative antérieure au grand débat national, déjà bien initiée dans les mairies avant le lancement de celui-ci.

Enfin, on remarque sans surprise que les cahiers ouverts en décembre ont été en grande partie initiés par l'AMRF, qui a lancé son appel « mairie ouverte » le 8 décembre 2018. La majorité des cahiers ouverts par la mairie l'ont été en janvier 2019 (trois fois plus qu'en décembre), tandis que de manière plus surprenante, les cahiers de l'AMRF sont également plus nombreux à avoir été ouverts en janvier qu'en décembre (figure 13).

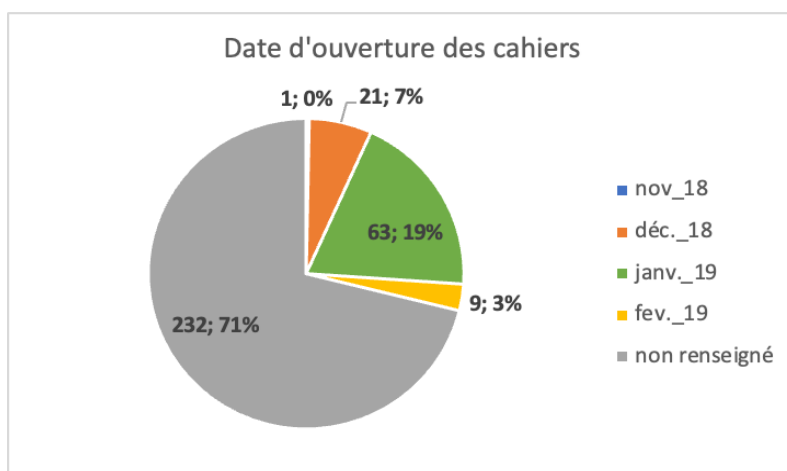


Figure 10 - Mois d'ouverture des cahiers (Source : Base cahiers Orne ; n= 138).  
Quand la date d'ouverture n'est pas indiquée, elle est déduite de la date de la première doléance datée.



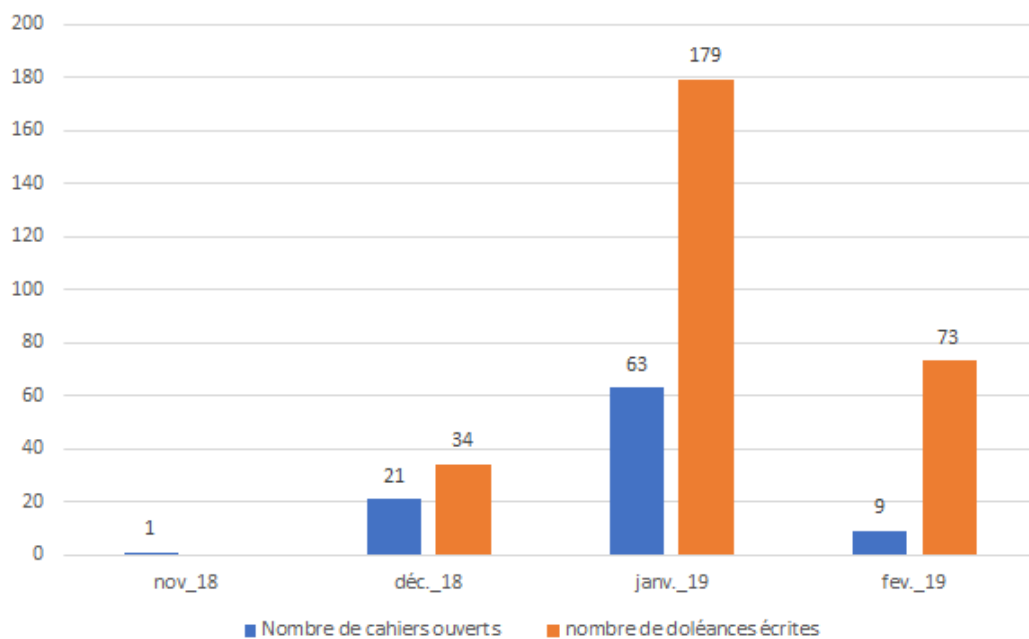


Figure 11 - Nombre de cahiers ouverts et de doléances écrites en fonction du mois dans l'Orne (n cahiers = 94 (cahiers datés) ; n doléances = 538 (incluses dans les cahiers datés))

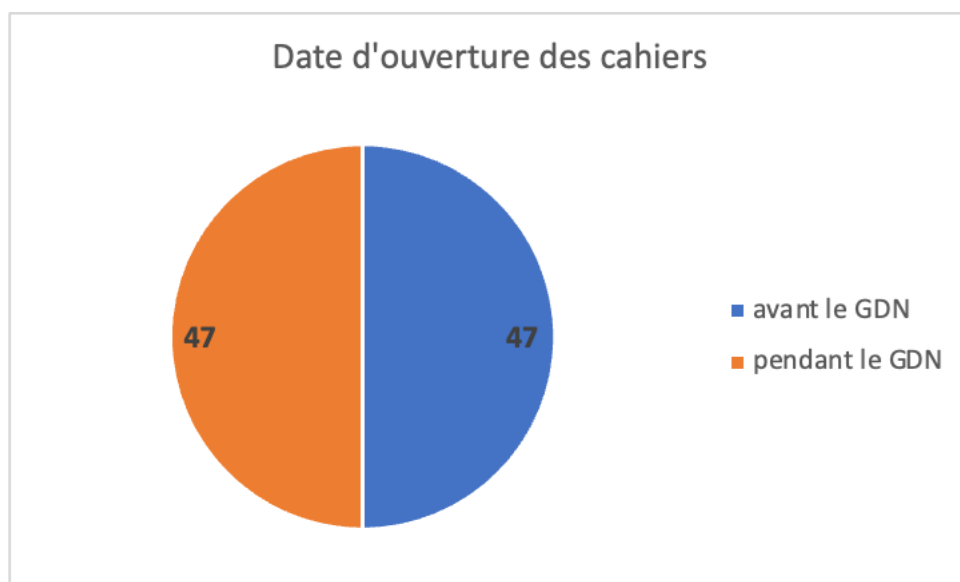


Figure 12 - Ouverture des cahiers par rapport au grand débat national. La date d'ouverture retenue pour le Grand débat national est le 13 janvier 2019 (annonce d'Emmanuel Macron dans une lettre adressée aux Français)

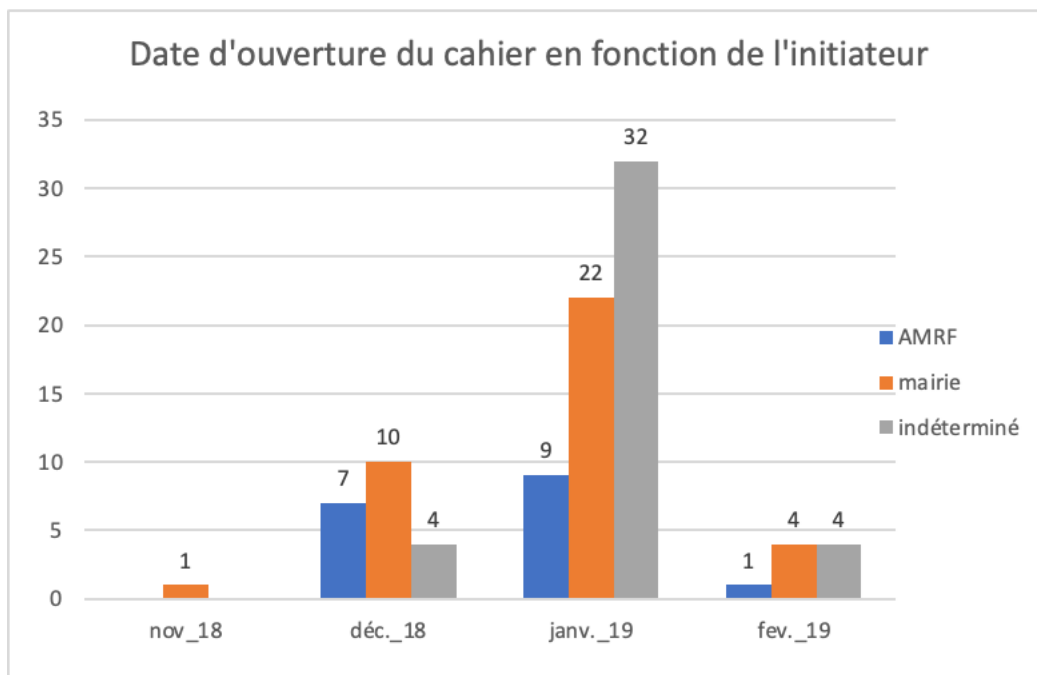


Figure 13 - Date d'ouverture du cahier en fonction de l'initiateur (Base cahiers Orne ; n=94)

Ces premières données quantitatives portant sur les cahiers de l'Orne permettent de confirmer l'hétérogénéité formelle des cahiers, détaillée dans la première partie de cette note, et mettent en avant la diversité des conditions d'installation et d'expression associées à la formulation des doléances. Toutefois, des interrogations demeurent quant à leur mise en place et aux modalités de participation expérimentées par les contributeurs et contributrices. L'enquête qualitative en mairie permet ici d'apporter quelques éléments de réponse.

#### 4.3. Modalités de participation et conditions d'énonciation

- Mise en place des cahiers en mairie, modalités de participation des habitant-es

L'enquête menée auprès des mairies et d'un groupe local de Gilets jaunes du Finistère permet de reconstituer la mise en place d'un cahier de doléances dans une petite commune du Finistère (1000 habitant-es), ouvert en décembre 2019 et contenant six contributions. Celui-ci figure dans le corpus constitué à partir du fonds d'archives départementales du Finistère. Après un moment de réflexion, accompagné de l'appui visuel des photocopies du cahier, la secrétaire de mairie, qui s'était chargée de la mise en place du cahier à cette époque, se souvient avoir acheté un registre à couverture rigide et à pages blanches, et d'avoir imprimé une page de garde avec l'intitulé « cahier de doléances et

propositions des citoyens » (figure 14). Le souvenir du cahier est néanmoins trop lointain pour qu'elle se rappelle précisément des directives qui ont pu avoir poussé la municipalité à ouvrir ce cahier à ce moment en particulier ; elle juge possible que ce soit suite à l'appel de l'AMRF, bien que la couverture du cahier n'y comporte pas de référence directe. Elle se souvient que celui-ci était disposé dans le hall, isolé du bureau de l'accueil par une porte, sur une table basse à côté de laquelle deux chaises avaient été disposées de sorte à ce que les gens puissent « écrire tranquillement ». Ce cahier était donc accessible à tous et toutes aux horaires d'ouverture de la mairie. Elle se rappelle aussi l'avoir numérisé et envoyé à la Préfecture. Ce souvenir concorde avec celui d'Alain, Gilet Jaune ayant contribué au cahier de doléances de cette commune, où il réside<sup>51</sup>. Il se souvient du cahier, posé « sur le guéridon dans le hall de la mairie », directement accessible : « tu n'avais pas besoin d'une intervention, d'appeler un employé ou la personne à l'accueil ». Alain avait entendu parler des cahiers de doléances par la presse, probablement dans le Figaro qu'il lit régulièrement, mais également par les assemblées de Gilets jaunes, auxquelles il participait :

« On savait par rapport aux réunions qu'on avait, on savait qu'il y avait des cahiers de doléances au niveau des mairies. Donc je suis allé voir au niveau de la mairie s'il y avait. Si il n'y avait pas eu, j'aurais pu réagir, ça c'est sûr. »

C'est donc en allant vérifier que sa mairie avait bien ouvert un cahier de doléances qu'il aperçoit le cahier pour la première fois, dans lequel figurent déjà deux contributions tapuscrites : la lettre de l'antenne locale du collectif des petits patrons et artisans, ainsi qu'une lettre de deux pages, signée et agrafée au registre. Il se souvient avoir été un peu impressionné par la forme de ces contributions : « Quand j'ai vu que c'était tapé à la machine et tout ça, je me suis dit, oh la la, bon... ». Sa contribution est la troisième du registre, écrite à la main sur une page, sans faute d'orthographe ni rature apparente, ce qui le surprend *a posteriori*, lorsque nous examinons ensemble sa doléance. S'il ne se souvient pas exactement de quelle manière il a procédé, il lui semble probable d'avoir préparé un brouillon en amont, ensuite recopié directement sur le cahier. La doléance est signée de son nom, de son prénom, et de son adresse, Alain explique qu'il était important pour lui de fournir son identité : « J'assume. Ah bah oui, absolument. Ça, moi, c'est comme ça ».

---

<sup>51</sup> Entretien avec Alain, retraité, octobre 2024. Les *verbatim* qui suivent en sont issus.

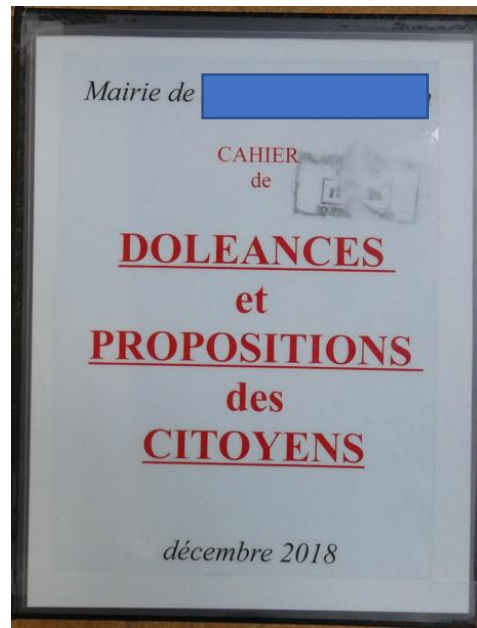


Figure 14 - Le cahier de doléances disponible dans le hall de la mairie



Figure 15 - L'une des mairies du Finistère où a été menée l'enquête (Photographie : E. Pachoud—Janody)

Les autres secrétaires de mairie rencontrés dans le Finistère, pour celles et ceux qui se souviennent de ce moment, racontent une mise en place similaire du cahier de doléances, volontairement placé dans un endroit pensé comme facilement accessible au plus grand nombre. Dans deux cas, le cahier était

directement disponible sur le comptoir de l'accueil ou dans le hall. Dans une autre commune, un employé de mairie se souvient vaguement d'un cahier qu'il fallait demander à l'accueil pour pouvoir le compléter, avec la possibilité de s'isoler dans une salle de réunion pour écrire.

Parmi les treize mairies enquêtées, une seule a pu nous donner des renseignements sur la communication mise en place au niveau communal autour du cahier de doléances (commune de Loperhet). Il s'agit d'un petit encadré à visée informative, publié dans la rubrique « mot du maire » du bulletin local de la commune (figure 16), placé sous un long message d'hommage rendu à un habitant décédé. La communication tient en une phrase : « Dans le cadre de la consultation nationale lancée par le gouvernement, un cahier de doléances sera mis à la disposition des Loperhétois, à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture ». Le cahier en question, aujourd'hui consultable aux archives départementales, est un ensemble de pages de type formulaire assemblées par une reliure en spirale (figure 17). Il contient neuf contributions, dont la plupart sont datées, mais aucune n'est signée. Sur la page de garde, figure le nom de la commune en français avec sa devise *Sell pell* (« regarde loin » en breton). La mention « cahier de doléances » figure au centre en gras et en majuscules, tandis que la précision « grand débat national 2019 », en bas à gauche de la page, nous permet de savoir qu'il s'inscrit dans une initiative de la mairie placée dans le cadre du grand débat : il a donc été ouvert après le 13 janvier 2019.


De l'Elorn à la rade

« L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie : la fraternité n'en a pas. »  
*Alphonse De Lamartine.*

Année 2019 n°3  
 Mercredi 16 janvier 2019

---

**GOUZOUT A RIT ! LE SAVEZ-VOUS ?**

**COAT AR POULIN : COAT + ar + poull + lin**  
 De coat : le bois, poull : la mare et lin : le lin. Sens : le bois jouxtant la mare ou l'on rout le lin.

**Mairie**  
 02.98.07.07.07  
 Du lundi au vendredi  
 09h-12h et 14h-17h  
 (sauf le 4ème jeudi du mois : 09h-12h et 15h-17h)  
 Le samedi 09h-12h  
 mairie@loperhet.fr  
 www.loperhet.bzh  
 Facebook—mairie de Loperhet

**Élu(e) de permanence**  
 En dehors des heures  
 d'ouverture : 06 11 76 80 16

**Astrainte assainissement**  
**Eau du Ponant :**  
 02.29.00.78.78

**COLLECTE SÉLECTIVE**  
 Le 17 janvier 2019  
**Bacs verts**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**  
 Lundi de 16h00 à 18:00  
 Mercredi : 10h00-12h00 et  
 14h00-18h00 (vacances scolaires  
 : 14h00-16h00)  
 Vendredi : 16:00-18:00  
 Samedi : 10h00-12h00 et 14h00-16h00

**URGENCES**  
 Pompiers : 18  
 Gendarmerie : 17  
 Médecins : 15  
 Pharmacie : 3237  
 Enfance en danger : 119  
 Maltraitance personnes âgées : 3977  
 Secours en mer 196/VHF canal : 16

**DÉPÔTS DES ARTICLES**  
 Lundi avant 08h00  
 Lundis fériés : le mardi avant 08h00  
 Dépôt en mairie ou par mail  
 mairie@loperhet.fr

**INFORMATIONS AUTRES**  
 Retrouvez tous les numéros utiles sur  
 le memento disponible en mairie ou  
 sur le site de la commune.  
 www.loperhet.bzh

**MOT DU MAIRE**

**HOMMAGE À FAÏCH DU SAMEDI 12 JANVIER 2019 !**

Mesdames, Messieurs,

A vous tous qui vous êtes déplacés, un grand merci au nom de la famille... des amis... de la commune ! Votre présence démontre, s'il en était besoin, l'estime que nous portons tous à Faïch, à François, à M. COLLEC. Il y a un an et deux jours, le 10 janvier 2018, disparaissait François COLLEC, au grand désarroi de sa famille, de Claudie son épouse, de Sophie et Erwan, ses deux enfants, d'Axel, Flavie, Lilou et Noé ses 4 petits enfants. Pour beaucoup d'entre nous aussi, ses proches et ses amis, ses collègues élus, les employés de la collectivité c'était un choc. Pour beaucoup d'entre nous, son départ, nous laissait dans une grande tristesse. Et nous retrouver un an après pour lui rendre hommage est, il me semble, la moindre des choses. Car François ou tout simplement Faïch sans oublier le tld sur le N, aura laissé son empreinte dans sa commune d'adoption peut-être mais aussi de cœur, Loperhet, qu'il considérait, « sans chauvinisme aucun, bien sûr », comme la plus belle de France et de Navarre. Son apport au développement de Loperhet a été fondamental. Après avoir été élu minoritaire de 95 à 2001, Faïch est élu maire en 2001 puis de nouveau en 2008. De 2001 à 2014, il est vice président de la communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD), en charge des finances et du personnel. Défenseur de la laïcité, de la cause du logement social, membre du parti socialiste, en étant maire sur deux mandats, puis adjoint, nous retrouvons l'empreinte de François COLLEC au travers des réalisations importantes et nombreuses qu'il a portées sur notre commune.

Tout d'abord, ce joyau auprès duquel nous nous retrouvons ce matin, le Trimaran. Et au pied du Trimaran, un EPL, un Espace Public à Loperhet qui lui est réservé ! Et sur cet espace un menhir, de la pierre de Kersanton ! Quel beau symbole pour cet homme ! Autres réalisations sur les deux mandats de 2001 à 2014 : les services intercommunaux, l'assainissement collectif, le CNRL, le Parc du Fogot et son théâtre de plein air, l'école bilingue, les lotissements, le sentier littoral, l'extension de l'école publique, les voies douces, la maison des expositions, etc. Si notre commune a perdu un grand homme, beaucoup d'entre nous ont perdu un ami. A le côtoyer au quotidien, sur les quatre mandats successifs, j'ai pu et nous avons pu mesurer son engagement, sa grande rigueur, son travail acharné à monter, porter, défendre les dossiers communaux et intercommunaux. Sur ces quatre mandats successifs, minoritaire ou majoritaire, il a toujours défendu l'idée que l'intérêt collectif doit toujours primer. Sa passion se traduisait au quotidien par un travail acharné, toujours attentif au moindre détail et à l'intérêt collectif. Faïch avait le souci de l'équité. Ses analyses étaient appréciées ainsi que son indépendance d'esprit. Mais par dessus tout, il croyait à l'esprit de groupe, au collectif, à l'importance d'échanger avant de se faire sa propre opinion, d'où ce signe EPL, « Ensemble pour Loperhet ». Et depuis ton départ, nous faisons en sorte de continuer tous « Ensemble pour Loperhet », salariés et élus, EPL comme tu le disais et l'écrivais si souvent...il y aurait tellement à dire te concernant...mais je vais m'arrêter là en évoquant deux moments qui me manquent : tout simplement ta poignée de main franche et le son de ta cheville sur la table du conseil qui nous rappelait à l'ordre quand nous étions trop dissipés et bavards lors de nos réunions hebdomadaires du lundi soir. Tu n'as pas idée à quel point tu nous manques. La commune en ce 10 janvier 2018, avait perdu un grand homme. Merzi braz pour tout Faïch, mon ami, notre ami !

Jean Paul Morvan,

**CAHIER DE DOLÉANCES**

Dans le cadre de la consultation nationale lancée par le gouvernement, un cahier de doléances sera mis à la disposition des Loperhétois, à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture.

Figure 16 - Annonce de la mise à disposition du cahier de doléances à Loperhet, dans le bulletin communal du 16 janvier 2019 (encadré du bas)

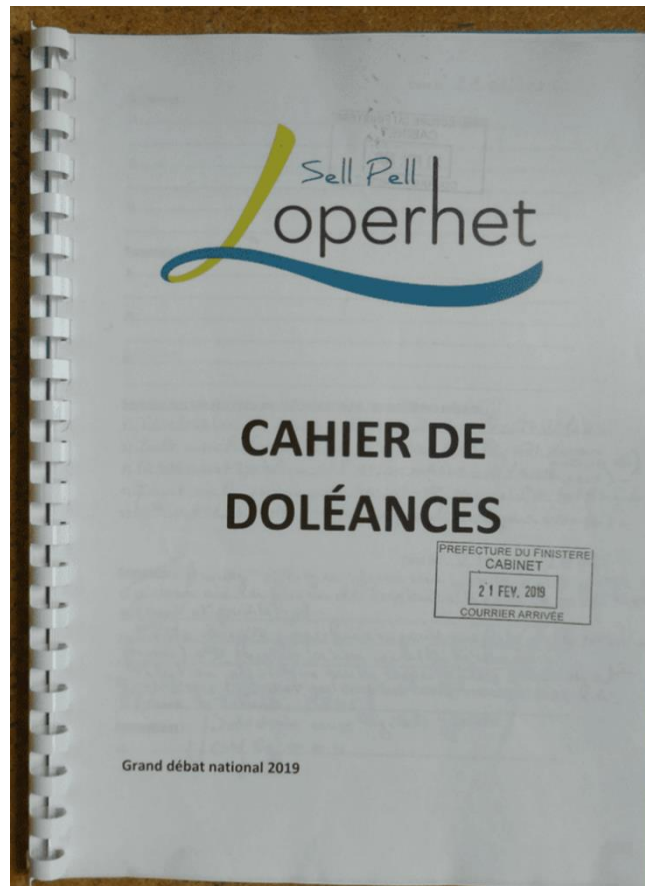


Figure 17- Cahier de doléances de Loperhet

Les résultats de cette enquête ethnographique suggèrent que le nombre de cahiers en liens avec l'appel de l'AMRF a pu être sous-estimé dans l'analyse quantitative ci-dessus, qui se basait sur la présence de la page de garde de l'AMRF pour les identifier. Au cours de l'enquête, au moins deux employé·es venant de mairies différentes disent se souvenir d'un mail de l'AMRF allant dans ce sens, alors que les cahiers de ces deux communes ne font apparaître aucun logo de l'organisation. Plus de cinq ans après néanmoins, il est difficile de savoir ce qui procède directement de l'appel de l'AMRF et ce qui a pu être une influence indirecte, possiblement en lien avec des cahiers ouverts dans les communes voisines ; on peut toutefois supposer que la séparation entre les initiatives de l'AMRF et celles des mairies est moins tranchée qu'il n'y paraît à première vue.

- Contributeurs, contributrices, et condition d'énonciation<sup>52</sup>

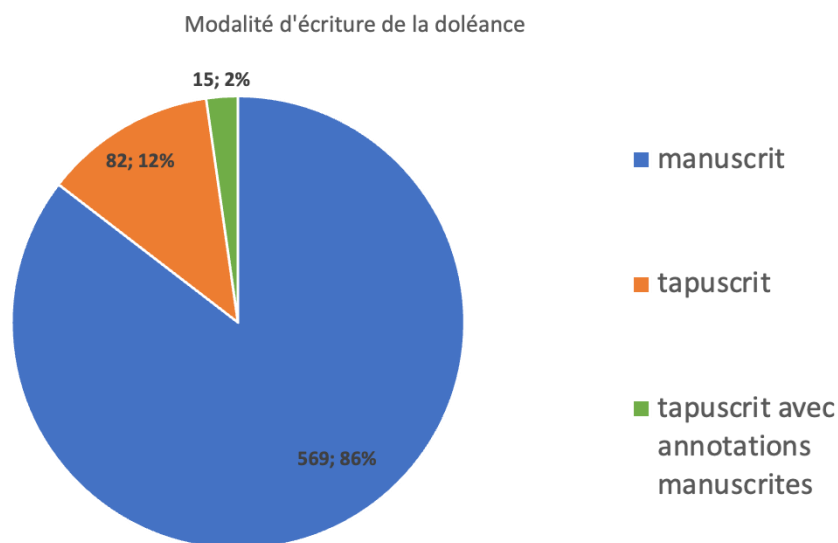


Figure 18- Modalité d'écriture de la doléance (Source : Base cahiers Orne ; n=666)

Le corpus des doléances de l'Orne contient 86 % de doléances manuscrites, 12 % de doléances tapuscrites et 2 % de tapuscrits annotés<sup>53</sup> (figure 18). Les contributions tapuscrites sont en moyenne deux fois plus longues que les doléances manuscrites (2,5 pages contre 1,4), ce qui souligne l'influence du contexte d'écriture sur le contenu comme sur la forme de la contribution<sup>54</sup>. Les contributions sont écrites à 90 % individuellement, à 5 % en couple et à 5 % collectivement<sup>55</sup> (figure 19). De plus, 80% des doléances sont écrites dans un « cadre libre », c'est-à-dire sans indication autre que le support, tandis que 10% relèvent d'un « cadre contraint » pouvant inciter les scripteurs et scriptrices dans un sens particulier, comme dans le cas du formulaire suggérant certaines informations à renseigner (figure 20).

<sup>52</sup> Les analyses quantitatives de cette sous-partie sont issues des données de la « base doléances » de l'Orne, n=666

<sup>53</sup> Les tapuscrits annotés désignent des doléances rédigées à la machine, mais comportant des ajouts manuscrits ultérieurs, le plus souvent la date ou une signature.

<sup>54</sup> La « longueur » d'une doléance est ici estimée en fonction de la place qu'elle occupe dans le cahier (une page, deux pages, etc), sans prise en compte des différentes tailles des graphies ou polices.

<sup>55</sup> Estimations établies à partir de la signature et des pronoms utilisés dans la doléance pour désigner la ou les personnes scriptrices.



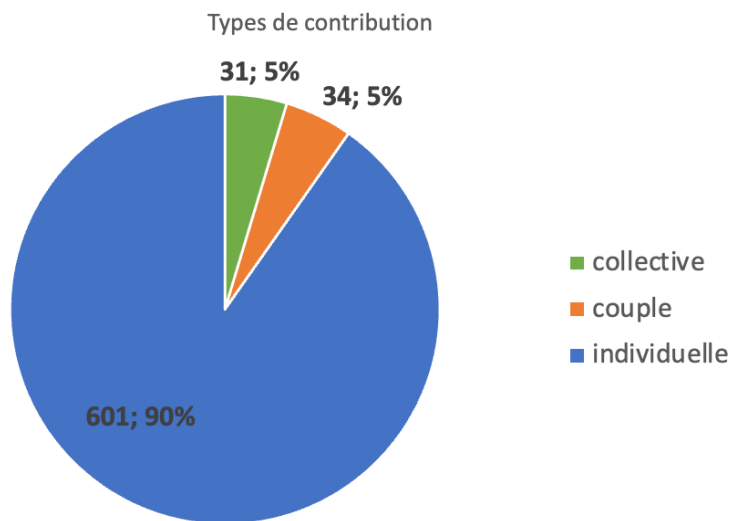


Figure 19- Types de contribution suivant le nombre de scripteur-ices (Source : Base cahiers Orne ; n=666)

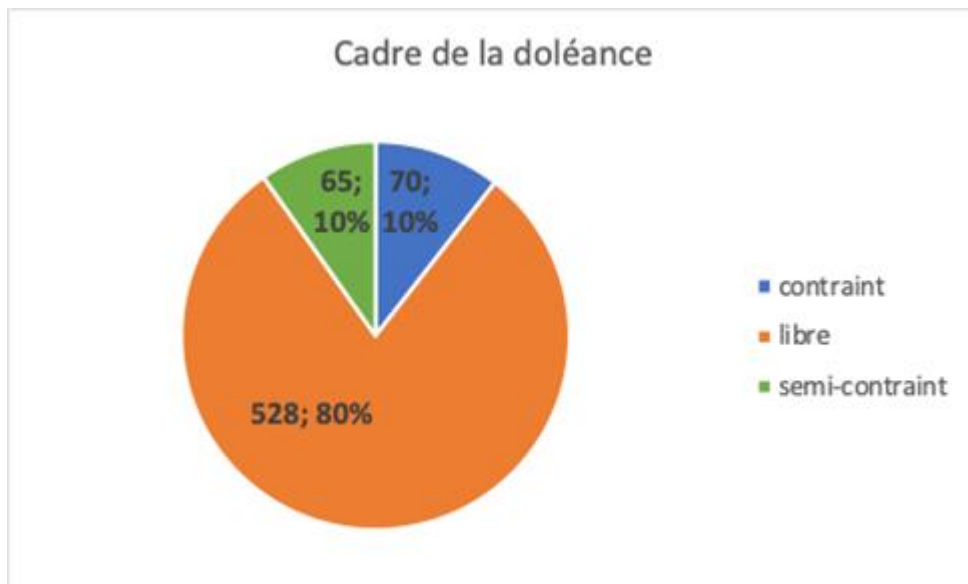


Figure 20- Cadre de la doléance (Source : Base cahiers Orne ; n=666)

Concernant les contributeurs et contributrices, les résultats sont globalement similaires à ceux établis en Gironde<sup>56</sup>. Si la majorité de contributions sont signées (69%, voir figure 21), la plupart n'ont mentionné ni leur genre, ni leur âge, ni leur profession, ce qui soutient l'idée d'une « dimension universaliste » des doléances avancée par Magali Della Sudda et son équipe<sup>57</sup>. L'un des contributeurs a par exemple signé « [prénom] Toulemonde ». Cette dimension d'anonymat relatif pourrait aussi s'expliquer par un rapport craintif à l'identification suite à une prise de position publique, notamment dans les plus petites communes où tout le monde se connaît. Dans l'Orne comme en Gironde, les hommes sont plus nombreux que les femmes quand le sexe est connu (27% identifiés comme hommes / 18% comme femmes, figure 22).

La majorité (69%) des doléances sont identifiées à leur auteur ou autrice : souvent par une signature, parfois précédée du nom et du prénom, tandis que 31% sont anonymes. Les contributeurs et contributrices ont parfois ajouté des détails sur leur situation professionnelle, leur âge, leur statut, leur état d'esprit : certain·es signent par exemple « un retraité fertois en colère », « une citoyenne française en colère », « un citoyen engagé », « moi, une habitante d'Alençon », « un simple français », ou encore « une dirigeante de TPE très très en colère et déçue par le système qui semble ne fonctionner que dans un sens ! ». On remarque que ces modes d'identification passent tantôt par l'insistance sur le statut citoyen, tantôt par l'appartenance territoriale et socio-professionnelle. On pourrait dès lors se demander si ces catégories d'identification sont relatives à un sentiment d'habilitation, participant à légitimer la parole énoncée dans l'espace public. En revanche, seules 9% des personnes scriptrices indiquent leurs coordonnées, adresse mail ou téléphone (figure 23).

---

<sup>56</sup> Della Sudda Magali et al., « Une recherche citoyenne sur les Cahiers de doléances girondins. A l'initiative de Gilets jaunes, avec des Gilets jaunes, des universitaires, des citoyennes et citoyens » in Magali Della Sudda, Jean-Pierre Lefèvre, Pierre Robin (dir.). *De la valse des ronds-points aux cahiers de la colère*, Bordeaux, Rebellio Editions, 2023, p. 29-44.

<sup>57</sup> Ibid

Identification de la personne scriptrice

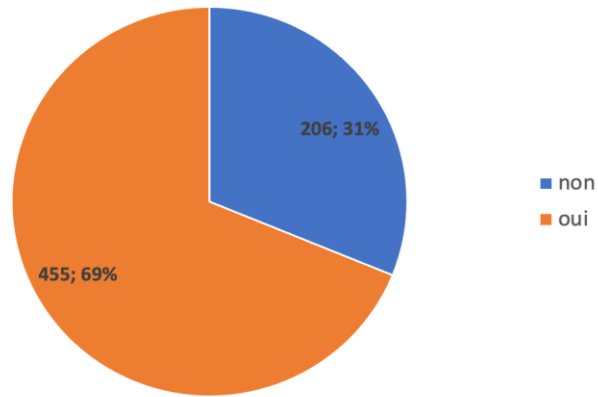


Figure 21- Authentification de la personne scriptrice (Source : Base cahiers Orne ; n=666)

Genre des personnes contributrices

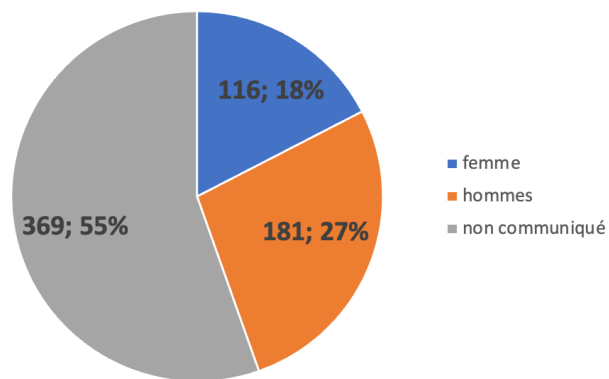


Figure 22- Genre des personnes scriptrices (Source : Base cahiers Orne ; n=666)

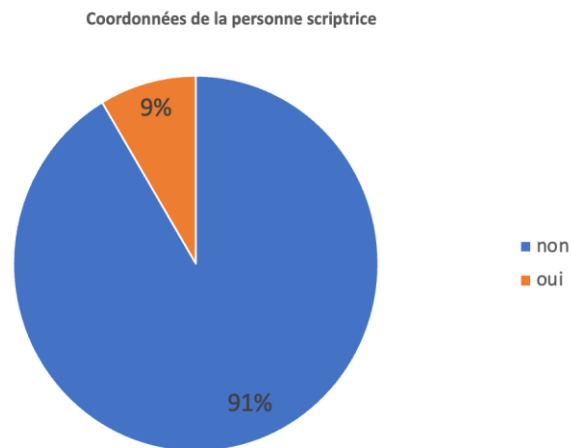


Figure 23- Indication des coordonnées de la personne scriptrice (Source : Base cahiers Orne ; n=666)

La profession est peu renseignée : seules 85 doléances la mentionnent sur 666, ce qui ne permet pas de mener des analyses poussées sur la catégorie socioprofessionnelle. L'occupation la plus renseignée est celle de retraité·e (40) : on peut supposer que la sur-représentation de cette catégorie est liée à une disponibilité biographique plus importante, mais peut-être est-elle aussi associée à un surinvestissement des doléances et démarches participatives accessibles au format papier parmi cette classe d'âge. Viennent ensuite les maires et adjoints au maire (15), dont Marie-Anne Chabin relevait également la présence importante dans les doléances de Charente Maritime<sup>58</sup>. La troisième catégorie la plus représentée est celle des « petits patrons et artisans » (10), mais il faut noter un probable effet de surreprésentation lié à leur identification par la même lettre du « collectif des petits patrons et artisans », adaptée et envoyée à dix communes différentes, dans ce qui pourrait relever d'une stratégie de mise en visibilité spécifiquement ciblée sur le dispositif des cahiers de doléances. On retrouve également trois agriculteurs et agricultrices, trois professions intermédiaires de la santé et du travail social, trois enseignant·es, deux ouvrier·es, deux artisans dans l'alimentation, deux personnes sans emploi, une cheffe d'entreprise, une aumônière (figure 24). Il s'agit donc de catégories socio-professionnelles variées, avec une plus grande place des catégories intermédiaires pour celles et ceux qui ont renseigné

---

<sup>58</sup> Chabin Marie-Anne, « Cahiers de doléances 2018-2019 : ce que la technologie et la technocratie n'ont pas vu », *Le blog de Marie-Anne Chabin*, 7 juillet 2023 (consulté le 19 janvier 2025), <https://www.marieannechabin.fr/2023/07/cahiers-de-doleances-2018-2019-ce-que-la-technologie-et-la-technocratie-nont-pas-vu>

leurs professions. On remarque que si la majorité de retraité-es se sont identifiés comme tel-les, certain-es ont préféré indiquer leurs anciennes professions (intégrées au décompte ci-dessus), ce qui pourrait souligner l'effet de légitimation citoyenne par le statut d'actif. D'une manière générale, il est notable qu'une grande partie des contributrices et contributeurs sont retraité-es.

<b>Profession ou situation indiquée</b>	<b>Occurrences</b>
retraité.e	40
petits patrons et artisans	10
maire	10
adjoint au maire	5
agriculteur.ice	3
ouvrier.e	2
charcutier	1
chocolatier pâtissier retraité	1
retraîtée de l'enseignement	1
professeur honoraire	1
sans emploi	1
chefe d'entreprise	1
Infirmière à domicile	1
Aumônière à mi-temps	1
ancien artisan	1
Aide-soignante	1
aide à domicile	1
travailleuse sociale	1
conseiller municipal	1
enseignant	1
demandeur d'emploi	1
<b>Total général</b>	<b>85</b>

Figure 24- Professions ou situations énoncées dans les doléances (Source : Base cahiers Orne ; n=666). 85 ont indiqué une profession.

Sur les 31 doléances collectives, huit proviennent du collectif des petits patrons et artisans (la même lettre ayant été envoyée dans différentes communes), six proviennent du « collectif contre la TEOM » (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), envoyée selon le même procédé, et deux proviennent de députés UMP. On trouve également une doléance signée par une union locale de la CGT, une doléance de la FENARAC (Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce de proximité) et une de la Fédération générale des retraités de la fonction publique. S'ils sont minoritaires à avoir participé, les syndicats et organisations politiques se sont donc parfois emparés des cahiers de doléances, *a priori* dédiés à une écriture citoyenne individuelle.

La majorité des doléances n'a pas de destinataire déterminé (82%), quand 13 % s'adressent directement à un interlocuteur, et 5% indirectement. Sur les 119 doléances ayant une adresse, celle-ci est destinée en majorité au président de la République (53%), puis au maire (21 %), aux élus (6 %), au gouvernement (5%), ou encore à la « classe politique » en général (4%) (figure 25 - n= 119 (547 doléances n'ayant pas d'adresse, soit 82% des doléances). Les doléances tapuscrites sont proportionnellement plus nombreuses à s'adresser de manière directe à un·e interlocuteur·ice, et notamment au maire ou personnel de mairie : 15 sur 81, soit 18% contre 1% seulement pour les doléances manuscrites (figure 26).

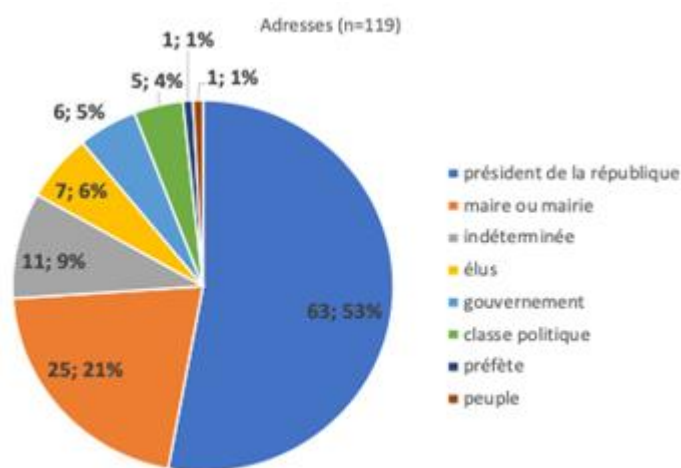


Figure 25 - Adresse - base de doléances Orne (n=119 ; 547 doléances, soit 82%, ne comportant pas d'adresse)

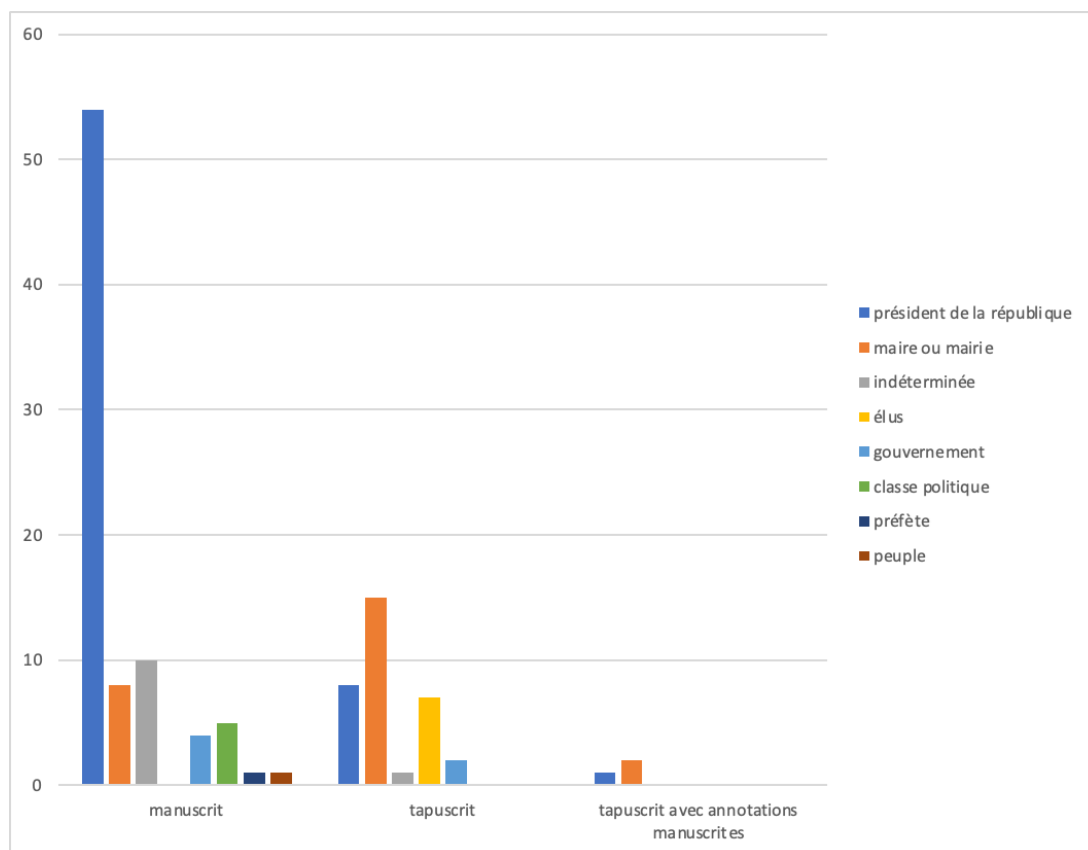


Figure 26 - Adresse en fonction du procédé d'écriture - base de doléances Orne (n=119)

L'analyse des registres d'énonciation montre que plus des deux tiers des doléances s'inscrivent dans un registre revendicatif<sup>59</sup> et 15% dans un registre contestataire<sup>60</sup>, quand 8% expriment des opinions et propositions (figure 27). 3% utilisent le témoignage comme registre principal<sup>61</sup>, et moins de 2% expriment des remerciements ou un soutien à la classe politique. Contrairement à ce qui a été remarqué

<sup>59</sup>Par exemple, « il faut installer des poubelles jaunes ; « taxer fortement les gros pollueurs »

<sup>60</sup>Par exemple, « Macron démission » ; « Stop à l'agriculture intensive » ; « non aux 80 km/h »

<sup>61</sup>Il est cependant à noter qu'un seul registre d'énonciation a été codé par doléance : c'est donc le registre le plus apparent qui apparaît. Un certain nombre de doléances incluant des caractéristiques du témoignage (emploi de la première personne, illustration d'un argument par un exemple personnel) n'apparaissent donc pas dans la catégorie « témoignage » car elles relevaient aussi d'un autre registre.

en Gironde, on peut constater ici que le genre ne semble pas avoir d'influence notable sur le registre d'énonciation utilisé (figure 28<sup>62</sup>).

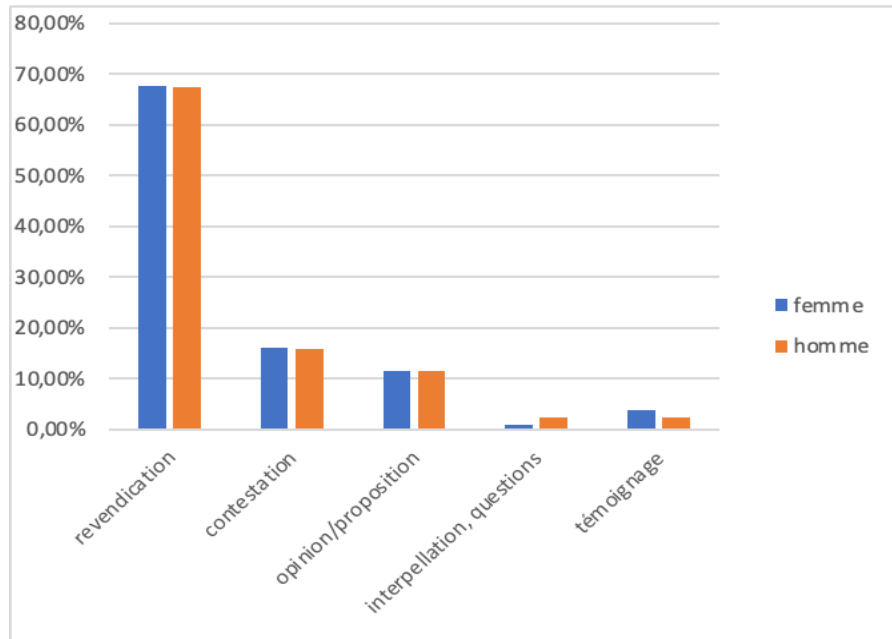
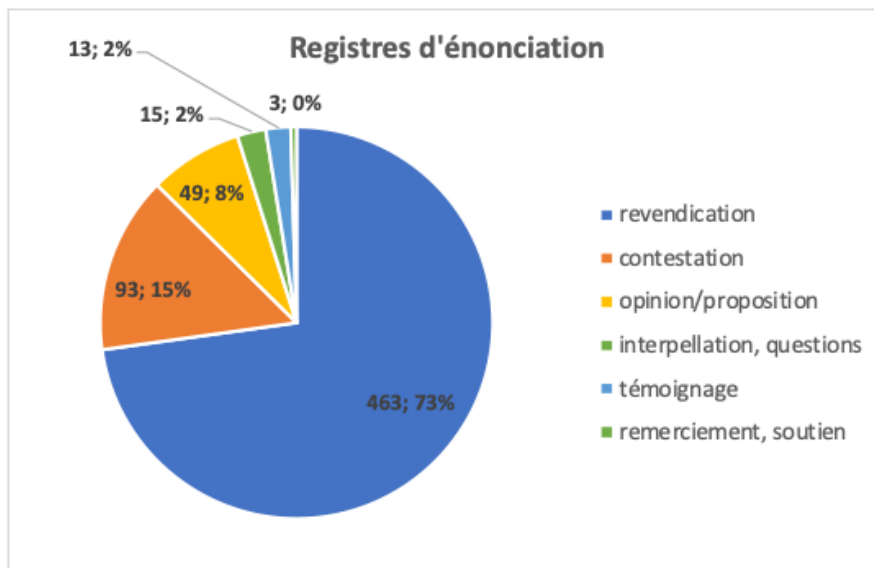


Figure 27- Registres d'énonciation – base Orne, n=636 (30 doléances n'ont pas pu être  
Figure 28 - Registres d'énonciation en fonction du genre (n=636)



<sup>62</sup> L'affichage des résultats en pourcentage permet de comparer la proportion des registres utilisés par les hommes et les femmes en évitant le biais de la plus grande présence des hommes dans les doléances, toutes choses égales par ailleurs. Par exemple, 71 sur 105 femmes identifiées ont recours à un registre revendicatif, contre 110 sur 163 hommes. Donc 68% des femmes et 67% des hommes ont recours à ce registre.



#### 4.4. Relation des Gilets jaunes aux cahiers de doléances : entre rejet et réappropriation

- Proportion des Gilets jaunes parmi les contributeurs et contributrices

Dans le corpus ornaï, seules 9% des doléances mentionnent les Gilets jaunes<sup>63</sup> (figure 29). Parmi celles-ci, une doléance collective est signée la « lettre des citoyens sagiens en Gilet Jaune » ; tandis que deux autres doléances semblent provenir de collectifs pouvant être associés aux Gilets jaunes. Sur les 53 doléances mentionnant les Gilets jaunes, la majorité ne prennent pas parti (20) et l'évoquent plutôt comme contexte, mentionnant par exemple «la crise des Gilets jaunes » ; seize les soutiennent sans s'identifier eux-mêmes comme Gilets jaunes : « [...], vive les Gilets jaunes, vive la révolte, et merci à eux de continuer à se révolter. Il faut les rejoindre » ; et huit s'en revendiquent explicitement : « je suis Gilet Jaune ». Neuf contributeur·rices s'en distancient ou s'opposent au mouvement : « Halte aux Gilets jaunes complètement démagogues, à leurs occupations illégales des lieux publics, leur complicité dans les destructions et saccages, et leur manque total de respect » (figure 30). On peut conclure que les Gilets jaunes sont peu mentionnés dans les cahiers, mais lorsqu'ils le sont c'est le plus souvent pour se référer au contexte social et politique du mouvement en général, ensuite pour les soutenir ou s'en revendiquer, et plus rarement pour s'en éloigner ou exprimer une hostilité à leur égard.

---

<sup>63</sup>Données issues de la « base doléances », n=666

mention des Gilets Jaunes

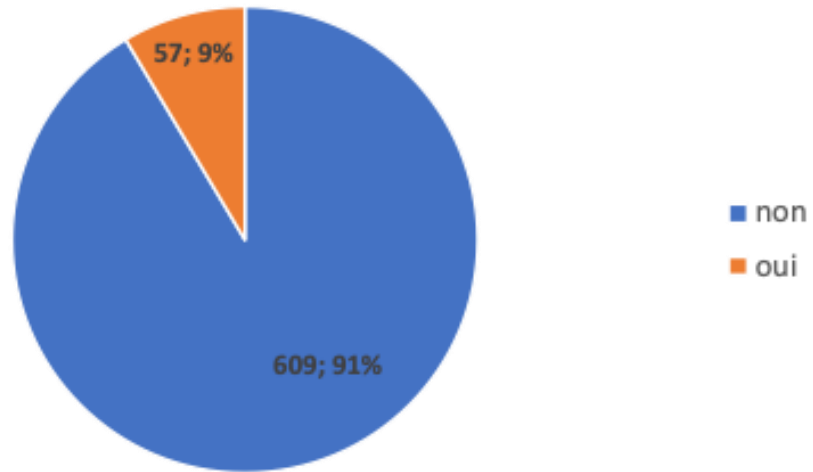


Figure 29- Mention des Gilets jaunes dans les cahiers de doléances de l'Orne (n=666)

### Position vis-à-vis des Gilets Jaunes

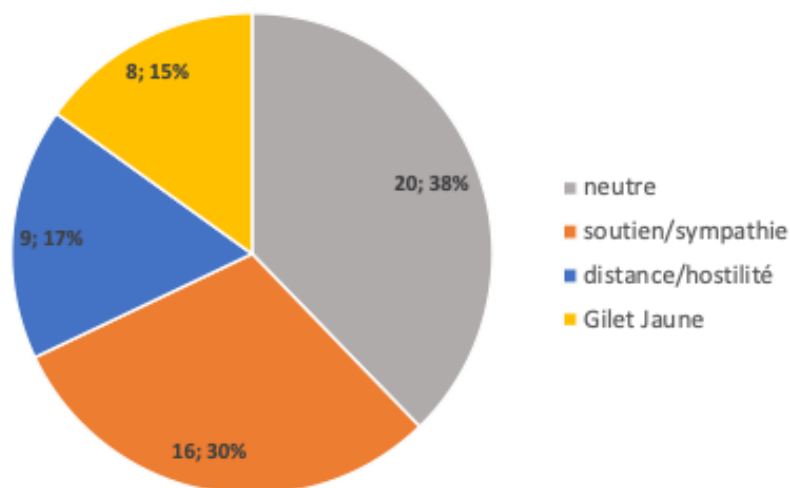


Figure 30- Position vis-à-vis des Gilets jaunes exprimées dans les doléances de l'Orne (n=57)

- Enquête avec les Gilets jaunes : des rapports multiples aux cahiers de doléances

Pour approcher la compréhension des rapports qu'ont entretenus les Gilets jaunes aux cahiers de doléances, cinq entretiens approfondis ont été menés avec trois Gilets jaunes issus d'un même groupe local dans le Finistère. Tous trois ont rejoint ce groupe peu après sa constitution en novembre 2018, et ont participé tout au long du mouvement aux rassemblements sur le rond-point, aux réunions publiques du groupe, ainsi qu'à divers événements ponctuellement organisés par les Gilets jaunes à l'échelle régionale<sup>64</sup>. Les entretiens ont permis d'identifier différentes positions adoptées par les Gilets jaunes vis-à-vis des cahiers de doléances ouverts en mairie, mais aussi d'englober les doléances dans un contexte de production écrite qui dépasse le cadre institutionnel.

---

<sup>64</sup> Ces entretiens ont été menés séparément avec Selim et Véronique, et collectivement avec Véronique et Alain (les noms ont été modifiés). Le collectif de Gilets jaunes dont ils et elle sont issu-es nous est connu grâce à une précédente enquête menée par Alix Levain. Voir notamment : Dondeyne Christèle et Levain Alix, « La place est-elle prise ? Contributions des Gilets jaunes aux luttes socio-environnementales locales. Pistes d'analyse à partir du cas finistérien », *Écologie & politique*, 2021, vol. 62, n° 1, p. 67-82.

### *Trois postures de Gilets jaunes vis-à-vis des cahiers*

La première posture identifiée est celle du **boycott**, c'est-à-dire le choix réfléchi et assumé de ne pas contribuer à ces cahiers de doléances ouverts en mairie, par conviction politique. Il s'agit de la position de Selim, enseignant d'histoire âgé d'une quarantaine d'années, militant de longue date à La France Insoumise, et très impliqué dans l'organisation des réunions de son groupe local de Gilets jaunes. S'il avait bien connaissance des cahiers de doléances ouverts en mairie, il a volontairement décidé de ne pas y participer. La première raison de ce choix s'appuie sur une perception des dynamiques de pouvoir fondées sur le rapport de force : il ne croit pas que les cahiers puissent faire advenir un changement politique favorable aux Gilets jaunes et n'espère rien de ce dispositif vertical et institutionnel, auquel ses expériences politiques et militantes lui ont appris à ne pas croire.

« Le cahier de doléance en soi, ce n'est pas quelque chose que j'ai trouvé intéressant, dans le sens écrire pour ensuite transmettre à l'échelon au-dessus. Je n'ai jamais trouvé ça intéressant, même avant les Gilets jaunes. Ça va à l'encontre de ma vision de la politique et mes expériences militantes, à bout de piste, il faut rentrer dans un rapport de force. Et qu'il faut gagner ce rapport de force à un moment. [...] [Les élus] font le choix conscient de protéger leurs intérêts de classe, de race, de genre, etc. Et ils ne voudront jamais de nos revendications, peu importe comment on les formule, cinéma, BD, peu importe, romans, ou que ce soit sous forme de culture illégitime qu'ils vont appeler émeute, et on a beau mettre ça sous forme de cahiers de doléances, ça m'a toujours semblé profondément inutile. On avait beau les formuler de telle manière, c'est pas ça. Ils allaient pas dire : « mais oui, bien sûr, on n'y avait pas pensé, merci ! » [...] Pour moi, ça me paraissait un moyen mis en place pour éteindre le mouvement. [...] »<sup>65</sup>

On remarque que Selim associe d'emblée les cahiers à un dispositif étatique, vis-à-vis duquel il entretient une certaine méfiance. Si les cahiers n'ont pas été mis en place pour favoriser une écoute des citoyens et citoyennes, ils ont selon lui une fonction bien politique, celui « d'éteindre le mouvement » des Gilets jaunes. Pour Selim, les cahiers de doléances seraient ainsi la solution trouvée par l'État pour faire face à un mouvement social inédit, qui l'aurait pris au dépourvu.

« C'était une manière pour l'État, alors qu'il avait complètement perdu pied, de faire semblant qu'il maîtrisait quelque chose, en fait. C'est complètement illégitime, ces cahiers de doléances. C'est un pantomime grotesque, en fait. L'État ne contrôlait plus rien à cette époque. On faisait ce qu'on voulait. On arrêtait les voitures sur les ronds-points comme on voulait. C'était un moment de liberté intense, en fait. [...] »

Cette temporalité rend l'initiative « complètement illégitime » aux yeux de Selim, qui y voit une tentative de reprise de contrôle par l'État sur le mouvement. Ce sentiment d'illégitimité est d'autant plus

---

<sup>65</sup> Entretien avec Selim, enseignant, octobre 2024.

fort que le dispositif proposé en mairie, s'appuyant sur l'initiative personnelle des individus voulant apporter leurs contributions, s'oppose en tout point à l'expérience collective vécue par les Gilets jaunes depuis le début du mouvement.

« Et c'était tellement triste d'aller en mairie pour remplir un papier, encore un formulaire. [...] Je pense que les gens étaient tellement satisfaits des ronds-points ou des rencontres le soir dans les bars, qu'on vienne leur imposer un format qui leur paraissait médiocre et finalement isolé... C'est-à-dire qu'on va tout seul dans une mairie comme si on allait demander un renouvellement de sa carte d'identité ou un permis de construire. Mais c'est atroce, en fait, quand t'as connu la chaleur de la rencontre, quand t'entends le fait que quelqu'un t'offre une chouquette, il te dit comment réparer ton évier et après il t'explique comment il a perdu ses doigts dans un bateau. »

Le dispositif des cahiers de doléances proposé en mairie est donc perçu de manière négative par Selim, qui l'associe aux démarches administratives auxquelles les citoyens et citoyennes sont régulièrement confronté-es dans la vie quotidienne. Son rejet des cahiers semble donc englober à la fois un rejet de la mairie comme lieu institutionnel et un rejet de la démarche individuelle qu'implique le dispositif des cahiers de doléances. Selim relève l'absurdité ressentie devant ce dispositif vertical et individualiste, par contraste avec son expérience d'un partage collectif fort vécue avec les Gilets Jaunes, dans une atmosphère conviviale, chaleureuse, et hors des institutions. En ce sens, il semble que les cahiers de doléances ont pu être perçus par certains comme un dispositif anti-Gilets jaunes, visant à détourner l'attention du mouvement et à dépolitiser ses enjeux. Souvent assimilés au dispositif du grand débat national, ces cahiers auraient permis au pouvoir de montrer une ouverture au dialogue en légitimant la parole individuelle exprimée par les citoyens et citoyennes, en retirant du même coup la visibilité et la légitimité de la parole collective construite et portée par les Gilets jaunes tout au long du mouvement.

La deuxième posture identifiée lors des entretiens est celle de **l'indifférence**, caractérisée par une absence de participation aux cahiers de doléances due à un manque d'informations et/ou à un désintérêt vis-à-vis de ceux-ci. Contrairement à la posture du boycott, les arguments d'ordre politique ne sont pas invoqués ici pour justifier l'absence de participation aux cahiers. Ancienne éducatrice en jardins d'enfants, aujourd'hui retraitée, Véronique a rapidement rejoint le groupe local de Gilets jaunes, et a participé aussi bien aux réunions hebdomadaires du groupe qu'aux blocages sur les ronds-points. Elle apprécie l'atmosphère conviviale du groupe ainsi que les rencontres avec des personnes aux profils variés, donnant lieu à des échanges enrichissants. Bien qu'intéressée par la forme de l'écrit, elle ne se souvient pas du cahier ouvert dans sa mairie et n'y a pas contribué personnellement. Comme Selim, elle assimile les cahiers au grand débat national, et ne semble pas y voir de lien particulier avec le mouvement des Gilets jaunes. Si elle se souvient que les cahiers ont été évoqués pendant une réunion du groupe, elle

n'a pas le souvenir de « vraies discussions sur les cahiers de doléances », ni d'avoir « senti [...] un engagement pour qu'on dise : « Bon, alors on se met deux par deux ou trois par trois et on fait quelque chose » »<sup>66</sup>. La posture de l'indifférence semble ainsi avoir été relativement répandue au sein du groupe. Si elle n'a pas contribué aux cahiers à l'époque, Véronique est aujourd'hui très intéressée de lire ce qui a été écrit par les citoyens et citoyennes de sa commune, et se dit déçue de l'absence de réponse du gouvernement à ces doléances, qu'elle perçoit comme « en dormance ».

La troisième posture est celle de la participation aux cahiers de doléances ouverts en mairie, à titre individuel : c'est celle adoptée par Alain, ancien cadre infirmier à la retraite<sup>67</sup>. Ayant rejoint le mouvement pour protester contre l'augmentation de la CSG et des taxes sur les carburants, mais aussi contre la pauvreté grandissante qu'il voyait au travers des médias, il raconte avoir été marqué par la rencontre avec des personnes d'orientations politiques très diverses, notamment des anarchistes, des syndicalistes et « même » des communistes : « c'est un monde que j'ai découvert », dit-il. Sa contribution au cahier de doléances de sa commune, écrite en janvier 2019, ne mentionne pas son appartenance aux Gilets jaunes, mais est signée de son nom, de son prénom et de son adresse. Bien qu'il se souvienne avoir échangé sur ces cahiers en réunion, l'écriture de la doléance semble donc s'inscrire pour lui dans une démarche individuelle, citoyenne. Pour autant, les revendications exprimées sur sa contribution, que nous relisons ensemble à partir d'une photocopie (figure 31), portent bien la trace de son expérience comme Gilet jaune. Il ressort ainsi que plus de la moitié des revendications qu'il a écrites lui sont venues de discussions menées lors des réunions locales, qui ont participé à transformer son regard sur certains sujets, « parce que là, moi, je suis de droite », explique-t-il. « Et la plupart des gens qui étaient dans les Gilets jaunes n'étaient pas de droite. Donc il y a des choses que je n'avais pas entendu parler ». Les revendications qu'il estime être directement issues des échanges entre Gilets jaunes sont la baisse de la TVA sur l'alimentation, la mise en place du référendum d'initiative citoyenne (RIC), la création d'une assemblée citoyenne : « Bon, ça, ça vient des Gilets jaunes, ça [...]. Moi, je n'étais pas non plus très intéressé au départ par la vie communale », se rappelle-t-il. C'est aussi le cas pour la lutte contre l'injustice sociale : il raconte que « c'était plutôt quelque chose qui ne [le] touchait pas au niveau quotidien » mais qu'il y a été sensibilisé « au niveau des assemblées, [par le fait de] fréquenter l'ouvrier, de fréquenter un marin ou un gars qui était au chômage, ce genre de choses ». En revanche, d'autres

---

<sup>66</sup> Entretien avec Véronique, retraitée, octobre 2024.

<sup>67</sup> Voir *supra* : sous-section 4.3.

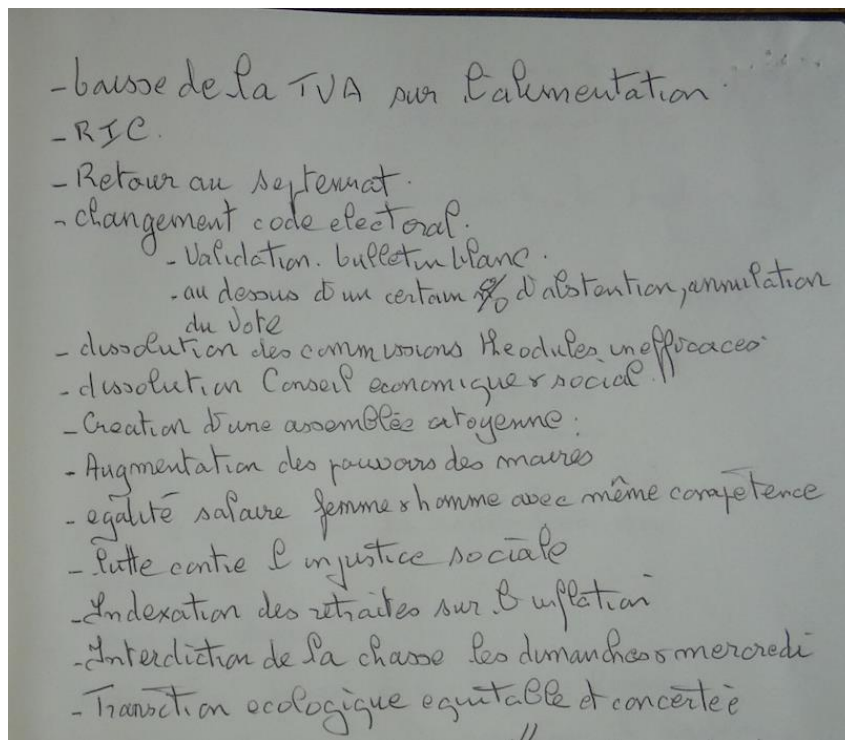


Figure 31 - La doléance écrite par Alain dans le cahier de sa commune

revendications écrites dans les cahiers, comme le retour au septennat, la reconnaissance du vote blanc, la dissolution des « commissions théodules <sup>68</sup>», ou encore la dissolution du conseil économique et social étaient « des idées [qu'il] avai[t] déjà [sur] le plan politique », donc pas particulièrement marquées par les Gilets jaunes. Il indique de même que l'égalité salariale entre hommes et femmes a toujours été importante pour lui. Ses deux dernières revendications, relatives à l'interdiction partielle de la chasse et à la transition écologique, font l'objet d'un échange plus approfondi lors de l'entretien, révélant un rapport singulier à la question écologique, entre distanciation de l'écologie institutionnelle et appropriation de gestes écologiques, nourri par une sensibilité à son environnement naturel immédiat. <sup>69</sup>

#### Des doléances alternatives

<sup>68</sup> Décrite en ces mots : « Dès qu'il y a un problème quelconque, on ouvre une commission avec des experts, soi-disant, et on donne son avis. Avec un résultat peu probable, de l'argent dépensé. »

<sup>69</sup> Pour plus de précisions, voir Elsa Pachoud-Janody, Samuel Noguera, Magali Della Sudda, Alix Levain, Etienne Walker, Analyse de l'expression des préoccupations écologiques et environnementales dans les cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère, op. cit.

En plus de mettre en avant des positions différenciées sur les cahiers de doléances, cette enquête avec des Gilets jaunes nous amène à questionner la notion même de doléances, qui a pu être associée à d'autres pratiques d'écriture ou d'expression revendicative au sein du mouvement. Par exemple, la forme des « doléances » évoque à Véronique la mise par écrit de revendications communes, écrites pour préparer les Assemblées des assemblées (ADA<sup>70</sup>), auxquelles une de leurs membres se rendait pour représenter le groupe :

« Sur les thèmes qui étaient évoqués, c'est vrai que Stéphanie<sup>71</sup>, c'était bien parce qu'elle était assez exigeante à ce niveau-là. Quand elle y allait pour représenter, quelques fois avec d'autres, elle n'y allait pas pour dire n'importe quoi. Justement, elle voulait partir de ce que nous, on avait. **Alors là, il y a de la doléance là-dedans, évidemment.** Le but, je ne sais pas où il était, mais en tout cas, **c'était l'occasion d'essayer de mettre à plat des idées un peu claires pour qu'elle puisse transmettre ça.** C'était ça qui était intéressant, c'est que ce qui remontait, parce qu'après, ils se réunissaient à nouveau. **Donc, en fait, les ADA, je dirais que ça a été le début des cahiers de doléances.** »<sup>72</sup>

Ici, Véronique associe les doléances à une formalisation d'un objectif commun à destination des autres membres du mouvement, tranchant avec la conception d'une revendication adressée aux autorités.

De son côté, Selim a en tête l'expression de doléances « orales », formulées lors d'une rencontre inédite avec une députée et un sénateur du Finistère en janvier 2019, qu'il a participé à organiser avec son groupe local. Il souligne le cadre exceptionnel de cette rencontre publique, qui a duré plus de deux heures à la Maison des associations de la commune concernée, selon des modalités entièrement définies par les Gilets jaunes. Selon Selim, « [ça n'] arrive jamais en fait, un temps de parole libre où chacun peut venir et où les députés sont coincés et où ils doivent répondre, ça n'arrive jamais ». Une vidéo, enregistrée en live sur Facebook au moment de la réunion, rend compte de cette assemblée exceptionnelle. On y voit une quarantaine de personnes assises en cercle, parmi lesquelles les deux élu·es. Seule une minorité arbore un gilet jaune. Selim explique que cette réunion, bien qu'organisée par les Gilets jaunes, a attiré une population non habituée des manifestations et des rassemblements, que Selim identifie comme des « notables », des « gens respectables d'un certain âge, [...] qui n'étaient pas

---

<sup>70</sup> Quatre ADA ont été organisées au niveau national en 2019, rassemblant des représentant·es des différents groupes locaux afin d'échanger sur leurs expériences et de structurer le mouvement, selon une logique de démocratie directe. Sur le sujet, voir notamment Ravelli Quentin, et al. « Le Gilet et le Marteau. L'Assemblée des assemblées organise l'aile gauche des ronds-points ». *Mouvements*, 2020/1, n° 101, p.13-24. DOI : 10.3917/mouv.101.0013. URL : <https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2020-1-page-13?lang=fr>.

<sup>71</sup> Le prénom a été modifié.

<sup>72</sup> Entretien avec Véronique, retraitée, octobre 2024. Nous surlignons.



spécialement Gilets jaunes, mais qui avaient un peu une sympathie de loin pour nous, qui sont venus parce que c'était l'occasion de parler aux élus ». L'information de cette rencontre a circulé à l'échelle locale *via* le compte Facebook du groupe, mais aussi par la presse locale, notamment *Ouest France* et *Le Télégramme*. Le déroulé de la réunion est également planifié et contrôlé par les Gilets jaunes, avec des objectifs précis dont se souvient Selim :

« Nous avons commencé par une minute de silence en soutien aux Gilets jaunes victimes de violences policières, debout, en cercle, avec des photos imprimées en grand format des mutilés et éborgnés. Puis il a été convenu que la parole serait libre et égalitaire. Tout le monde pourrait parler un maximum de 2-3 minutes, en privilégiant celles et ceux qui n'ont pas encore parlé. **Le cahier de doléances serait ainsi double : oral et écrit. Surtout ces doléances seraient directes et impossibles à nier, ou à perdre.** »<sup>73</sup>

Des documents écrits sont en effet remis aux élu·es par les Gilets jaunes au milieu de la réunion : il s'agit du compte-rendu de la dernière assemblée, tenue sur le thème du RIC et de la justice fiscale, accompagné d'une page introductive (figures 32 et 33). Au contraire des cahiers de doléances de mairie, dont Selim pointe l'aspect individuel et isolant, il s'agit ici de textes écrits collectivement, clairement situés du côté des Gilets jaunes, et qui rejettent explicitement le dispositif du grand débat national. Sur le document remis aux élu·es, figure la mention « étant entendu que ces revendications sont établies en dehors du grand débat national officiel, le Véritable grand débat se faisant entre gens du Peuple depuis le 17 novembre 2018<sup>74</sup> ».

Le cadre de la réunion semble favoriser une prise de parole assez libre, de la part des Gilets jaunes comme des habitants et habitantes venu·es écouter et partager leurs difficultés. Selim y décrit une forme d'élan collectif où chacun·e se confie sur les difficultés de la vie, devant ces élu·es que certain·es ont personnellement connu :

« [...] c'était pas que des exclus sociaux, c'était des gens bien installés, qui exprimaient des difficultés qui sont jamais exprimés en fait, je pense qu'ils se sont livrés parce qu'ils étaient dans une sorte de contexte qui favorisait ça, où tout le monde était assis en rond, les élus aussi même s'ils étaient un peu au centre, et les gens se sont sentis entraînés, [...] **Ils se livraient comme ça, et ça a créé une relation en chaîne où les gens se livraient de plus en plus.** »

Après un premier texte collectif présentant les Gilets jaunes et leurs luttes, plus d'une vingtaine de personnes prennent la parole dans une atmosphère quasi solennelle, pour évoquer tour à tour

---

<sup>73</sup> Entretien avec Selim, enseignant, octobre 2024. Nous surlignons, dans cet extrait comme dans les suivants.

<sup>74</sup> Le 17 novembre 2018 correspond à la date de la première manifestation des Gilets jaunes.

l'augmentation du prix du gasoil, le pouvoir d'achat, les taxes, les retraites, les accidents de la route. Quelques personnes lisent des textes déjà écrits, d'autres renchérissent avec des témoignages personnels ou des questionnements plus généraux. Un drapeau breton miniature fait fonction de bâton de parole et circule de main en main. Il est question d'inégalités salariales entre hommes et femmes, de délocalisation de l'emploi, de la crise climatique, des travailleurs en situation de handicap, des « mamans solo », de la difficulté de s'adresser aux élu·es, de la violence des forces de l'ordre, de la redistribution des richesses, de la fracture sociale et démocratique, de la place du peuple en politique, du glyphosate, des avantages des députés. De manière significative, nous remarquons que cette succession de thèmes, autant que la diversité de modes d'expressions utilisés, rappellent beaucoup ce qu'on peut lire dans les cahiers de doléances : l'expression « doléances orales » employées par Selim prend ainsi tout son sens.

La réaction des élu·es, centrée autour de ce que Selim identifie comme des éléments de langage, fait monter la tension. Sur la vidéo, on entend le sénateur commencer par nier l'existence des violences policières, dépassant rapidement le temps qui lui est imparti, avant de rappeler la légitimité démocratique du Président élu. Sa collègue, annonçant « entendre » la colère, insiste ensuite sur l'opportunité du grand débat national pour exprimer ces revendications, et enjoint à plusieurs reprises les participant·es à contribuer sur la plateforme en ligne. Elle rappelle que « [les Gilets jaunes sont] des citoyens comme les autres » car « le peuple, c'est vous, mais c'est aussi moi et tous les autres », évoquant à demi-mot la chance de vivre dans une démocratie car « d'autres pays sont plus injustes ». Plusieurs exclamations fusent dans la salle, quelques rires incrédules se font entendre, Selim se souvient que cette réponse conventionnelle des élu·es, perçue comme méprisante, « a rendu les gens furieux ».

Pour Selim, qui n'attendait rien de cette rencontre, « c'est un moment de vérité, en tout cas d'honnêteté, génial », car les Gilets jaunes ont réussi à « [faire] tomber les masques ». Il s'agit selon lui d'un point de bascule après lequel ceux et celles qui étaient intéressé·es par la discussion avec les élu·es s'en éloignent :

« ... En fait, le mouvement, et ça a été confirmé à Saint-Nazaire, **s'est très vite rendu autonome des cahiers de doléances et a trouvé plus d'intérêt à débattre entre nous**, quitte à inviter des intervenants extérieurs. Par exemple, pour la deuxième réunion qu'on a faite, après la rencontre avec les élus, [...] on avait fait le choix d'inviter un représentant de la Confédération Paysanne et le directeur du Secours Populaire Français, qui était basé à Pont-L'Abbé. Et ils nous ont présenté leur expérience, leur point de vue, et tout le monde a débattu dessus, a fait des propositions. Sur le même principe que le précédent, sauf qu'on ne s'est pas embêté à donner ça aux élus. **La leçon a été apprise assez vite**, en fait, et c'était un vrai moment d'éducation populaire, où il y avait un partage plus ou moins horizontal de l'information avec un échange d'expérience. »

Cette enquête ethnographique permet ainsi de relever la diversité des points de vue et des rapports des Gilets jaunes aux cahiers de doléances, qu'il serait trop simpliste de réduire à un rejet unilatéral. Ces échanges nous conduisent à réinterroger le terme-même de doléance, qui renvoie pour ces Gilets jaunes à des expériences multiples. Ainsi, si les doléances peuvent être identifiées comme le produit d'un dispositif illégitime de récupération du mouvement par le gouvernement, elles sont aussi assimilées à différents moments d'écriture ou de prise de parole collective qui ont contribué à construire l'identité du groupe local de Gilets jaunes. Ces écrits, qu'on pourrait qualifier de doléances alternatives, constituent une source en soi qui serait intéressante à exploiter et à prendre en compte dans l'analyse des doléances. Cet élément permet également de contrebalancer le fait que les Gilets jaunes ont peu participé aux cahiers de doléances des mairies, montrant qu'ils n'en ont pas pour autant négligé d'exprimer leurs opinions et leurs revendications, y compris par des voies écrites, mais dans un cadre qui leur était propre et volontairement séparé du grand débat national.

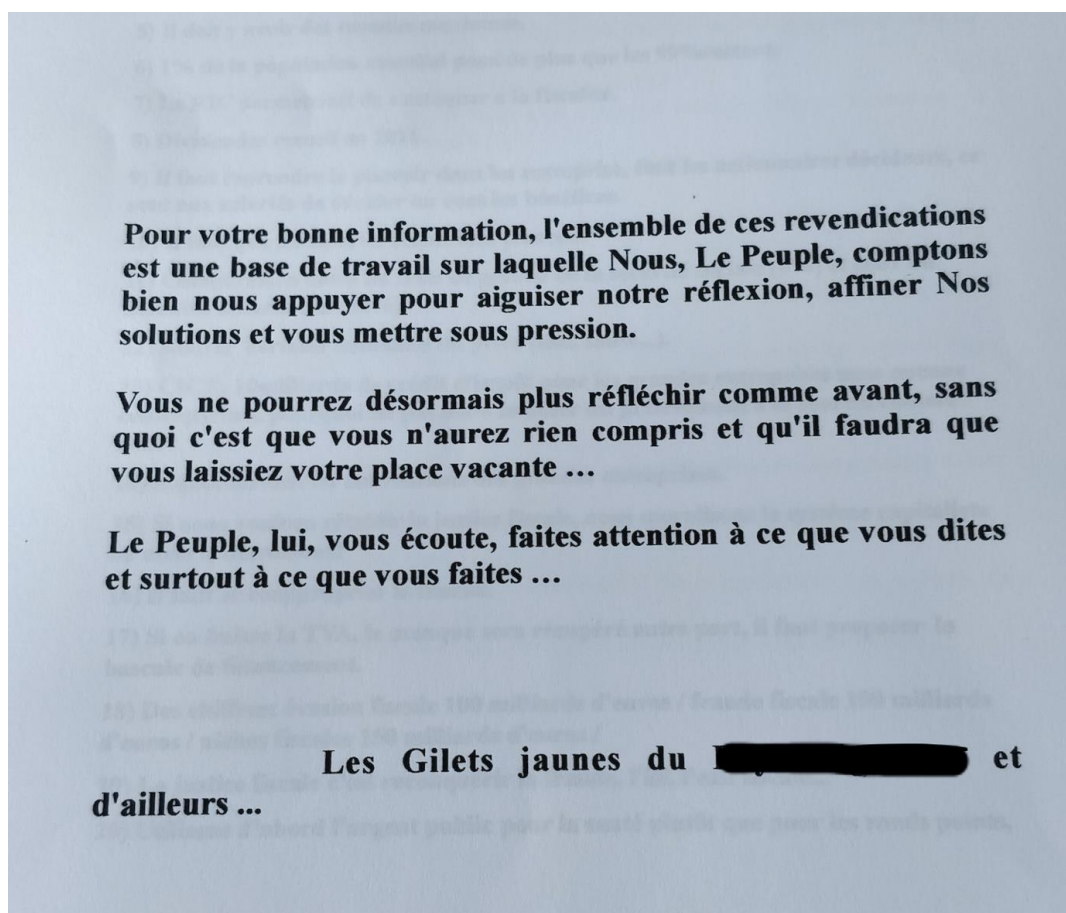


Figure 32 - Première page des doléances remises aux élus lors de la réunion publique organisée par les Gilets jaunes

**Réunion Publique Gilets Jaunes** [redacted]

**Dimanche 13 janvier 2019**

[redacted]

**Synthèse des revendications  
évoquées par les 130 participants**

**Document remis en main propre à**  
M. [redacted] et [redacted]  
**le 18 janvier 2019**

**Etant entendu que ces revendications sont établies  
En dehors du cadre du grand débat national officiel**

**Le Véritable Grand Débat se faisant entre gens du Peuple depuis le 17 novembre  
2018**

*Thème du Référendum d'Initiative Citoyenne*

- 1) **Nouvelle constitution incluant le RIC, il n'est pas possible dans la Ve République**
- 2) **Prise en compte du vote blanc**
- 3) **Instauration d'une démocratie délibérative réelle pour éviter les dérives du RIC**
- 4) **Les citoyens sont tout aussi compétents et raisonnables que les élus pour donner leur avis lors de RIC**
- 5) **Instauration d'un quorum de participation au vote pour sa validité**

Figure 33 - Deuxième page des doléances remises aux élus lors de la réunion publique organisée par les Gilets jaunes

4.5. Mémoires des cahiers

L'enquête ethnographique amène enfin à s'interroger sur les mémoires et les traces laissées aujourd'hui par les cahiers de doléances.

Dans la majorité des municipalités enquêtées, nous nous sommes heurtées à un oubli de cette période relativement conséquent de la part des différents acteurs et actrices municipaux, allant des agent-es d'accueil aux maires. La plupart des employé·es rencontré·es n'étaient pas en poste en 2019, mais même parmi celles et ceux ayant directement participé à la mise en place d'un cahier dans leur mairie, les réponses sont marquées par un certain temps de flottement avant que le souvenir ne ressurgisse, plus ou moins nettement. La pandémie du Covid-19 et les confinements qui s'en sont suivis ont été mentionnés à plusieurs reprises comme un facteur pouvant affecter (ou remplacer) ces souvenirs, tout comme le *turnover* important parmi les employé·es de mairie. Le secrétaire d'une petite mairie du Finistère, en poste depuis vingt ans, dit ainsi n'avoir aucun souvenir des cahiers de doléances, avant d'en retrouver des archives dans son ordinateur ; il s'agit de documents scannés, onze contributions dont il suppose que la plupart ont été déposées directement en mairie par les administré·es. Il y a également la trace, scannée, d'un cahier mis en place, mais dont il n'a aucun souvenir : il n'aurait pas été rempli, et donc pas envoyé à la préfecture. Responsable du bulletin local, il dit ne pas avoir le souvenir d'une communication passée à ce sujet. Dans une autre mairie, un employé présent en 2019 se souvient qu'un cahier a bien été mis en place à l'accueil - qui ne figure cependant pas dans les archives. Il dit d'abord n'en avoir aucune trace, puis retrouve finalement un communiqué dans les archives du bulletin communal datant de janvier 2019 (figure 16, voir *supra*). Dans une autre commune, la secrétaire de mairie n'était pas là en 2019, mais les cahiers lui disent quelque chose : elle se renseigne auprès de sa collègue, secrétaire du maire, mais s'il y a bien eu un cahier, personne ne sait ce qu'il est devenu. Le plus souvent, c'est la surprise qui est exprimée : « les doléances, c'est-à-dire ? » ; « non, on fait pas ça nous ! » réagit même l'employée d'une mairie ; « ça n'a pas été un gros évènement », résume un autre. Ces résultats semblent suggérer que les cahiers de doléances ont été un dispositif dont les agent-es d'accueil et secrétaires de mairie ne se sont pas senti·es particulièrement investi·es, et qu'il y a une faible connaissance de ces cahiers au niveau municipal, malgré la proportion relativement importante de mairies ayant déposé au moins un cahier aux archives départementales dans le Finistère (76%).

Dans la totalité de ces interactions, que les interlocuteur·rices finissent par se souvenir ou non des cahiers, ceux-ci semblent être considérés comme appartenant à un temps révolu, relativement peu digne d'intérêt, et dont le souvenir s'efface. Rédigés il y a cinq ans dans le cadre d'un dispositif (pluriel comme on l'a vu) hors norme, on aurait pourtant pu penser que les cahiers auraient laissé des traces et des souvenirs plus marquants pour les personnes qui les ont mis en place. D'autant plus que si les « cahiers

de doléances » n'évoquaient le plus souvent rien aux interlocuteurs, le mouvement des Gilets jaunes semble être resté bien présent dans les mémoires, tout comme le grand débat national.

Un élément d'explication de ce relatif oubli pourrait être que pour les secrétaires de mairie interrogé·es, la mise en place des cahiers ne semble pas s'être particulièrement démarquée d'autres responsabilités et tâches quotidiennes liées à leur fonction. Celle-ci est d'ailleurs généralement expliquée en quelques mots : trouver le support, éventuellement imprimer une page de couverture, le laisser sur la table à l'accueil, puis l'envoyer à la Préfecture après réception de la circulaire. Des expressions sont souvent ajoutées pour relever le peu d'importance des cahiers : « mais le cahier était vide il me semble », « on n'a eu que quelques contributions », « ce n'est pas très intéressant ». Pour les acteurs et actrices de leur mise en place, les cahiers de doléances ne semblent ainsi pas relever d'un intérêt historique ou politique particulier, même si quand la question leur est posée, ils et elles s'accordent à dire qu'il s'agit d'un événement exceptionnel, un dispositif qu'ils et elles n'avaient jamais vu auparavant dans leur carrière. Le parallèle avec les doléances de 1789 est ainsi régulièrement effectué par nos interlocuteurs et interlocutrices, tant du côté des employé·es municipaux que de celui des Gilets jaunes.

Du côté des Gilets jaunes enfin, tou·tes celles et ceux que nous avons rencontré·es partagent l'impression que les cahiers de doléances sont restés « en dormance » (selon l'expression de Véronique) et expriment une déception quant à l'absence de prise en compte de ces cahiers par les autorités, ce qui vient confirmer pour certains l'« inutilité » pressentie de ces doléances.

## 5. Perspectives pour la recherche

Cette enquête appuyée sur des méthodes mixtes a permis de répondre à un certain nombre de questions concernant la matérialité des cahiers de doléances, les conditions de leur mise en place et de contribution des scripteurs et scriptrices. Néanmoins, de nombreuses questions et axes de recherche pourraient encore être explorés.

On pourrait d'une part pousser l'analyse quantitative de la base ornaise déjà constituée, notamment par des analyses multivariées permettant de mettre en perspective différents facteurs touchant les scripteurs et scriptrices et leurs effets sur la participation aux cahiers de doléances.

On pourrait ensuite s'intéresser plus précisément aux raisons qui expliquent une si nette variation dans le ratio des doléances par habitant·es. Il serait sur ce point intéressant de développer une approche cartographique, qui pourrait permettre de tester l'hypothèse de la politisation par le proche en lien avec

les actions locales de Gilets jaunes, mais aussi avec d'autres facteurs de mobilisation sociale à l'échelle locale ; cette approche permettrait également de croiser le taux de participation avec des éléments démographiques ou d'aménagements publics à l'échelle communale (densité du peuplement, accessibilité de la mairie, services publics etc). Il serait également pertinent de mener une enquête plus poussée auprès de l'AMRF et de ses relais municipaux, afin de mieux comprendre la façon dont les cahiers à son initiative ont circulé et se sont ouverts en décembre 2018 et janvier 2019. Le constat de la forte participation des retraité·es reste également à analyser. On pourrait également développer les enjeux de l'adresse des doléances en lien avec les enjeux du rapport à la représentation politique, et de la performativité politique.

Enfin, une approche quantitative et qualitative fine sur le contenu des cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère reste à effectuer.

## Bibliographie

- AGUILERA Thomas et CHEVALIER Tom, « Les méthodes mixtes pour la science politique : Apports, limites et propositions de stratégies de recherche », *Revue française de science politique*, septembre 2021, Vol. 71, n° 3, p. 365-389.
- BACIOCCHI Stéphane, BENOIT-LÉVY Romain, CASTANIÉ Simon, CERUTTI Simona, SANCHEZ Pierre-Louis et SCHIJMAN Emilia, « Déchiffrer les cahiers de doléances : source, contextes et propositions d'économie politique (département de la Somme, 2018-2019) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2024, vol. 79, n° 1, p. 7-56.
- BENDINELLI Marion, « Sens et matérialités d'un cahier citoyen : le cas de la ville de Dole (Jura) », *Mots. Les langages du politique*, mai 2023, n° 131, p. 146-169. <https://doi.org/10.4000/mots.31009>
- BUTON François, REUNGOAT Emmanuelle, et JOUHANNEAU, Cécile, « L'entrée en politique de citoyens ordinaires. Portraits de Gilets jaunes en protagonistes », Communication présentée au 8e Congrès ABSP – 9e Congrès cospof, en ligne, 9 avril 2021, Bruxelles, p.7-9. [<https://abspcongres.wpcomstaging.com/nos-33-sections-thematiques/st13-resistance-des-gilets-jaunes-quels-rapports-au-politique-dans-le-systeme-monde-contemporain-resistance-of-the-yellow-vests-movement-what-relationship-to-politics-in-the-conte/>].
- CHABIN Marie-Anne, « Cahiers de doléances 2018-2019 : ce que la technologie et la technocratie n'ont pas vu », *Le blog de Marie-Anne Chabin*, 7 juillet 2023 (consulté le 19 janvier 2025), <https://www.marieannechabin.fr/2023/07/cahiers-de-doleances-2018-2019-ce-que-la-technologie-et-la-technocratie-nont-pas-vu>
- CHABIN Marie-Anne, « *Les vilains petits cahiers de doléances* », *Le blog de Marie-Anne Chabin*, 12 avril 2024 (consulté le 6 juin 2024), <https://www.marieannechabin.fr/2024/04/les-vilains-petits-cahiers-de-doleances/>
- CHABIN Marie-Anne et VASSEUR Édouard, « Exploitation des contenus versus analyse des documents : exemple des cahiers citoyens 2019 », *La Gazette des archives*, février 2021, vol. 262, n° 2, p. 103-115.
- DECHEZELLES Stéphanie, OLIVE Maurice (dir.), *Politisation du proche. Les lieux familiers comme espaces de mobilisation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2019, p. 264-265.



- DELLA SUDDA Magali, « Que faire des Cahiers de doléances ? Éclairer les débats sur la mise en ligne à l'aune des recherches académiques et citoyennes », *La Gazette des archives*, 2024, n°271. <https://www.archivistes.org/Archives-en-communs-commun-open-data-et-archives>
- DELLA SUDDA Magali, MESTRE Stéphane, NOGUERA Samuel, PATIN Nicolas et GUILHEMBET Marcel, « Une recherche citoyenne sur les Cahiers de doléances girondins. A l'initiative de Gilets jaunes, avec des Gilets jaunes, des universitaires, des citoyennes et citoyens » in Della Sudda Magali, Lefèvre Jean-Pierre et Robin Pierre (dir.), *De la valse des ronds-points aux cahiers de la colère*, Bordeaux, Rebellio Editions, 2023, p. 29-44.
- DONDEYNE Christèle et LEVAIN Alix, « La place est-elle prise ? Contributions des Gilets jaunes aux luttes socio-environnementales locales. Pistes d'analyse à partir du cas finistérien », *Écologie & politique*, 2021, vol. 62, n° 1, p. 67-82.
- ELALAOUI Charif, GIRARDIN Antonin, HAVARD Métilde, LARIAGON Renaud, PAUCHARD Laura, SEILLER Pauline, Walker Etienne, « À Caen, le “ grand débat ” ne représente ni la population française, ni les “ Gilets jaunes ” », tribune de presse, 2019, en ligne : halshs-03436467.
- JEANPIERRE Laurent, *In Girum, Les leçons politiques des ronds-points*, Paris, La Découverte, 2019.
- Le BART Christian, *Petite sociologie des Gilets jaunes: la contestation en mode post-institutionnel*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2020.
- NOGUERA Samuel, « Les cahiers citoyens et de doléances girondins (2018-2019) : sociogenèse d'un dispositif pluriel », 7<sup>èmes</sup> Journées doctorales sur les expérimentations démocratiques et la démocratie participative, Groupement d'intérêt scientifique Démocratie & Participation/Université de La Rochelle, La Rochelle, 23-24 mai 2023. En ligne : [https://www.participation-et-democratie.fr/system/files/2023-07/P4-2\\_NOGUERA.pdf](https://www.participation-et-democratie.fr/system/files/2023-07/P4-2_NOGUERA.pdf)
- NOGUERA Samuel, *Les cahiers de doléances et d'expression libre : attentes et perceptions des habitants des territoires girondins pendant le mouvement des Gilets jaunes et le grand débat national*, Thèse en préparation, Sciences Po Bordeaux/Conseil départemental de la Gironde.
- PACHOUD--JANODY Elsa, NOGUERA Samuel, DELLA SUDDA Magali, LEVAIN Alix, WALKER Etienne, Analyse de l'expression des préoccupations écologiques et environnementales

dans les cahiers de doléances de l'Orne et du Finistère, Note de recherche, ANR Gilets jaunes, 2025, np.

RAVELLI Quentin, BENDALI Zakaria, BONIN Loïc, GABORIT Maxime, GRÉMION Théo, IVANOVIC Mila, LIOCHON Pauline, TOTH Naomi. « Le Gilet et le Marteau. L'Assemblée des assemblées organise l'aile gauche des ronds-points ». *Mouvements*, 2020/1, n° 101, p.13-24. DOI : 10.3917/mouv.101.0013. URL : <https://shs.cairn.info/revue-mouvements-2020-1-page-13?lang=fr>.

#### Littérature grise

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GIRONDE, 5999W151 Lignan de Bordeaux, courriel de Thierry Suquet, Secrétaire général de la Préfecture de Gironde, à Mesdames et Messieurs les Maires, objet : « brouillon de mail sur les cahiers citoyens », 24 janvier 2019.

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, « Les cahiers de doléances aux Archives ! », Communiqué de presse, 19 février 2019, accessible en ligne : <https://www.archivistes.org/Les-cahiers-de-doleances-aux-Archives>

AMRF et APVF, « Ouverture des mairies pour favoriser la parole de nos concitoyens », Communiqué de Presse, Paris, 5 décembre 2018.



COGNITO, BLUENOVE et ROLAND BERGER, Le grand débat national. Analyse des contributions libres : cahiers citoyens, courriers et emails, comptes-rendus des réunions d'initiative locale. Rapport final, Paris, 2019.

## Annexes

Annexe 1 : tableau représentant le ratio de scripteurs et scriptrices par habitant-es dans l'Orne

Colonne1	Communes	Nombre de doléances par commune	Nombre d'habitantes par commune	Ratio 1 scripteur pour n habitants
8	Champ-de-la-Pierre (le)_	15	30	2
60	Champ-Haut	3	43	14
65	Lignéres	2	29	15
17	Fleuré	9	202	22
14	Tanville	10	230	23
15	Home-Chamondot_	10	255	26
26	Barville	6	177	30
40	Plantis	4	128	32
42	Montreuil-en-Houlme	4	128	32
63	Godisson	3	104	35
33	Vieux-pont	5	199	40
78	Authieux-du-Puits (les)_	2	83	42
50	Bizou	3	136	45
99	Fresnaie-Faye(la)	1	52	52
39	Villedieu-les-Bailleul	4	211	53
46	Sainte-Marguerite-de-Carrouges	4	211	53
43	Coulonces	4	216	54
28	Damigny	6	332	55
54	Neuvy-En-Houlme	3	201	67
25	Macé	6	418	70
85	Ventes-de-bourse	2	144	72
103	Saint-gervais-des-sablons	1	73	73
86	Saint-Roch-sur-Egrenne_	2	158	79
45	Beaufai	4	327	82
41	Colombiers	4	332	83
87	Saint-Fulgent-des-Ormes	2	168	84
31	Berjou	5	437	87
76	Saint-Martin-des-Landes	2	187	94
9	Chanu	13	1253	96
79	Beaulieu	2	195	98
113	Fresnay-le-Samson	1	100	100
73	Auguaise	2	204	102
38	Madeleine-Bouvet(la)	4	411	103
13	Mortrée	11	1134	103
16	Sap-en-Auge	9	958	106
81	Mage	2	216	108
58	Pervençhères	3	341	114
53	Courgeon	3	356	119
7	Messei	15	1831	122
98	Saint-Aubin-de-Bonneval	1	131	131
104	Loisail	1	131	131
48	Mauve-sur-Huisne	4	526	132
5	Vimoutiers	23	3069	133
111	Saint-Lambert-sur-Dives	1	135	135
55	Saint-Aubin-d-Appenai	3	413	138
49	Verrieres	3	419	140
116	Ecouves	1	140	140
123	Aurnay-les-Bois	1	140	140
80	Saint-Nicolas-des-bois	2	283	142
119	Gaprée	1	144	144
44	Sainte-Scolasse-sur-	4	582	146

Colonnes	Communes	Nombre de doléances par commune	Nombre d'habitants par commune	Ratio 1 scripteur pour n habitants
70	Saint-Jean-de-Denis	2	250	125
124	Reuil-la-Moutte	1	150	150
11	Reuil-la-Moutte	13	1800	138
12	Reuil-la-Moutte	12	1800	150
107	Reuil-la-Moutte	1	180	180
108	Reuil-la-Moutte	2	1500	750
101	Reuil-la-Moutte	2	212	106
176	Reuil-la-Moutte	2	242	121
78	Reuil-la-Moutte	2	250	125
102	Reuil-la-Moutte	2	1282	641
107	Reuil-la-Moutte	8	918	114,75
102	Reuil-la-Moutte	1	103	103
121	Reuil-la-Moutte	2	1800	900
10	Reuil-la-Moutte	100	12000	120
100	Reuil-la-Moutte	20	2100	105
120	Reuil-la-Moutte	1	214	214
105	Reuil-la-Moutte	1	218	218
106	Reuil-la-Moutte	4	800	200
109	Reuil-la-Moutte	3	1200	400
10	Reuil-la-Moutte	17	4120	242,35
101	Reuil-la-Moutte	1	261	261
128	Reuil-la-Moutte	1	288	288
128	Reuil-la-Moutte	2	1200	600
100	Reuil-la-Moutte	1	261	261
72	Reuil-la-Moutte	2	242	121
102	Reuil-la-Moutte	2	2000	1000
103	Reuil-la-Moutte	1	289	289
104	Reuil-la-Moutte	5	872	174,4
105	Reuil-la-Moutte	1	250	250
106	Reuil-la-Moutte	1	800	800
107	Reuil-la-Moutte	5	1212	242,4
108	Reuil-la-Moutte	1	202	202
109	Reuil-la-Moutte	2	612	306
110	Reuil-la-Moutte	2	620	310
111	Reuil-la-Moutte	2	800	400
112	Reuil-la-Moutte	13	4100	315,38
113	Reuil-la-Moutte	24	7828	326,17
114	Reuil-la-Moutte	2	800	400
115	Reuil-la-Moutte	6	270	45
116	Reuil-la-Moutte	1	340	340
117	Reuil-la-Moutte	72	22000	305,56
118	Reuil-la-Moutte	4	1425	356,25
119	Reuil-la-Moutte	1	350	350
120	Reuil-la-Moutte	1	262	262
121	Reuil-la-Moutte	1	1000	1000
122	Reuil-la-Moutte	6	1692	282
123	Reuil-la-Moutte	2	782	391
124	Reuil-la-Moutte	1	222	222
125	Reuil-la-Moutte	1	400	400
126	Reuil-la-Moutte	2	212	106
127	Reuil-la-Moutte	2	1202	601
128	Reuil-la-Moutte	2	418	209
129	Reuil-la-Moutte	8	880	110
130	Reuil-la-Moutte	1	282	282
131	Reuil-la-Moutte	6	2000	333,33
132	Reuil-la-Moutte	4	1880	470
133	Reuil-la-Moutte	5	2400	480
134	Reuil-la-Moutte	6	820	136,67
135	Reuil-la-Moutte	1	540	540
136	Reuil-la-Moutte	2	1100	550
137	Reuil-la-Moutte	6	2000	333,33
138	Reuil-la-Moutte	1	282	282
139	Reuil-la-Moutte	1	540	540
140	Reuil-la-Moutte	1	620	620
141	Reuil-la-Moutte	1	608	608
142	Reuil-la-Moutte	1	682	682
143	Reuil-la-Moutte	1	720	720
144	Reuil-la-Moutte	2	1618	809
145	Reuil-la-Moutte	0	2000	0
146	Reuil-la-Moutte	1	1024	1024
147	Reuil-la-Moutte	1	1042	1042
148	Reuil-la-Moutte	0	1000	0
149	Reuil-la-Moutte	0	1100	0
150	Reuil-la-Moutte	0	1100	0
151	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
152	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
153	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
154	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
155	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
156	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
157	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
158	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
159	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
160	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
161	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
162	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
163	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
164	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
165	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
166	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
167	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
168	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
169	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
170	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
171	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
172	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
173	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
174	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
175	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
176	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
177	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
178	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
179	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
180	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
181	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
182	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
183	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
184	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
185	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
186	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
187	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
188	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
189	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
190	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
191	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
192	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
193	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
194	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
195	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
196	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
197	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
198	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
199	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220
200	Reuil-la-Moutte	1	1220	1220



Paris, le 5 décembre 2018

# Communiqué de Presse

## Ouverture des mairies pour favoriser la parole de nos concitoyens

*La situation de notre pays cristallisée aujourd'hui par le mouvement social en cours nous amène à agir pour permettre à chacun de nos concitoyens d'exprimer verbalement leur colère.*

L'aggravation de la situation est tangible et les maires ont tous suivis les événements. Leurs débordements imposent de prendre des initiatives. Aux réseaux sociaux qui excluent et attisent les tensions, les maires proposent que le contact humain soit privilégié en utilisant la proximité des mairies pour déboucher la surdité de nos gouvernants.

L'Association des Maires Ruraux de France et l'Association des Petites Villes de France invitent leurs élus à ouvrir leur mairie le samedi 8 décembre 2018.

Les maires sont des interlocuteurs de confiance de nos concitoyens. Lors de cette journée, le rôle du maire et du conseil municipal sera d'écouter, d'enregistrer et de faire remonter l'information, sans prendre parti, sans juger, sans contredire... Charge ensuite à l'État de récolter, d'écouter et de synthétiser les remontées.

Concrètement, les associations invitent les élus à :

- Ouvrir leur mairie samedi 8 décembre prochain pour recueillir les « doléances et les propositions » des citoyens ;
- Donner la possibilité aux citoyens d'exprimer leur opinion, qu'ils se reconnaissent ou non dans la mobilisation des mouvements plus ou moins organisés, en facilitant l'expression de celles et ceux qui sont empêchés (exclusion numérique, analphabétisme, etc.) ;
- Transmettre les doléances et propositions à leur association pour en faire une synthèse départementale et la diffuser au Gouvernement et au Parlement et aux médias.

#MairieOuverte #macommuneestutile

### AD61, articles 1969W1 à 1969W6

Cet instrument de travail explicite les différentes variables utilisées dans le cadre de l'analyse quantitative des cahiers de doléances de l'Orne, consultées et numérisées aux Archives départementales de l'Orne, à Alençon, dans le cadre d'un stage de recherche effectuée par Elsa Pachoud-Janody au sein de l'ANR Gilets Jaunes, sous l'encadrement de Samuel Noguera, Alix Levain, Etienne Walker et Magali Della Sudda. Ce stage portait principalement sur l'analyse des préoccupations écologiques et environnementales dans les doléances.

Ce document présente 70 variables principales, divisées parfois en plusieurs sous-variables présentant différents niveaux de précision. Ces variables sont séparées en trois groupes :

- 1) Les **variables contextuelles**, permettant d'identifier le document pour le retrouver facilement, et décrivant les caractéristiques formelles des cahiers et des doléances ;
- 2) Les **variables relatives aux personnes contributrices**, décrivant leurs caractéristiques socio-démographiques ainsi que les différentes formes d'adresse et de registre utilisés ;
- 3) Les **variables écologiques et environnementales**, permettant de traiter l'enjeu spécifique des préoccupations écologiques et environnementales dans les doléances.
- 4) Les variables portant sur d'**autres thèmes** dans les doléances.

Ce codebook s'inspire largement de la méthode développée par Samuel Noguera dans le cadre de sa thèse en cours sur les cahiers de doléances en Gironde<sup>75</sup>. Il a pour fonction de servir à la compréhension de la base de données et du codage effectué, et de permettre la poursuite des analyses notamment quantitatives de ces cahiers.

#### Guide d'annotation :

- vide = donnée inconnue
- c = codage (la valeur numérique ou textuelle est saisie tel qu'elle apparaît dans la source fait l'objet d'une transformation en modalité de variable)
- s = saisie (la valeur numérique ou textuelle est saisie tel qu'elle apparaît dans la source)
- [texte] = écriture manuscrite incertaine

---

<sup>75</sup> Noguera Samuel, *Les cahiers de doléances et d'expression libre : attentes et perceptions des habitants des territoires girondins pendant le mouvement des Gilets jaunes et le grand débat national*, Thèse en préparation, Sciences Po Bordeaux/Conseil départemental de la Gironde.

- [illisible] = écriture manuscrite illisible
  - les extraits sont retranscrits avec l'orthographe originelle
  - les extraits séparés par un point-virgule illustrent des sous-thématiques différentes (correspondant à la colonne/variable « \_c » précédente)
  - les extraits séparés par un retour à la ligne illustrent la même sous-thématique
  - les libellés de variables et leur description, qui suivent, sont valables pour la base cahiers [dorénavant BC] (individus statistiques en ligne = cahiers), la base doléance [dorénavant BD] (individus statistiques en ligne = doléances) et le sous-corpus écologie [dorénavant SCE] (individus statistiques en ligne = doléances répondant à la condition « présence d'une préoccupation écologique (thématisé) » = « oui ») sauf avis contraire.
- 1) Variables contextuelles

### 1.1. Identification du document

<b>1.</b>	ID	Numérique   Numéro attribué dans le corpus (1 à 667)
<b>2.</b>	Boîte	Textuel   Nom et numéro de la boîte aux archives départementales de l'Orne selon la formule AD61_1969Wn
<b>3.</b>	Commune	Textuel   Nom de la commune telle qu'inscrite sur le cahier (et non sur l'inventaire, il y a parfois des différences d'orthographe)
<b>4.</b>	Code INSEE	Numérique   Code INSEE de la commune
<b>5.</b>	Code postal	Numérique   Code postal de la commune
<b>6.</b>	Numéro cahier	Numérique   Selon l'ordre de rangement des cahiers dans l'article ( $n > 1$ s'il en existe plusieurs pour une même commune)
<b>7.</b>	Numéro doléance  OU  Nombre de doléances	Numérique   Selon l'ordre d'apparition des doléances dans le cahier [NB : uniquement pour BD et SCE]   Numérique   Somme du nombre de doléances par cahier [NB : uniquement pour BC]
<b>8.</b>	Identifiant doléance	Alphanumérique   Selon le nommage « Boîte_commune_code INSEE_n°cahier_n°doléance » (formule CONCAT) [NB : uniquement pour base doléances] ; [NB : uniquement pour BD et SCE]
<b>9.</b>	Nombre de pages de la doléance	Numérique   NB : « 1 » pour une page ou moins ; [NB : uniquement pour BD et SCE]



<b>10</b>	Cote des photos	Alphanumérique   En conformité avec nommage sur espace de stockage (Sharedocs HumaNum) ; NB : si 2 photos, alors « n1 ; n2 » ; si > 2 photos, alors « n1 ; n2 ; nn » NB : les photographies des cahiers de doléances ont été nommées selon les normes en vigueur au sein des AD61 : FRAD061 + nom de l'article + nom de la commune + 3 derniers chiffres du code INSEE + numéro de la photo en trois chiffres. <i>Ex</i> : FRAD061_1969W1_Argentan_002_001 ; [NB : uniquement pour BD et SCE]
<b>11</b>	Page du cahier si indiqué	Numérique   Page indiquée dans la pagination endogène du cahier, lorsque celle-ci existe ; [NB : uniquement pour BD et SCE]

### 1.2. Caractéristiques du cahier

<b>12.</b>	Communicabilité du cahier	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> , selon que le cahier a été ou non mis à disposition aux AD61 et l'information figurant sur l'inventaire ; [NB : uniquement pour BD et SCE]
<b>13.</b>	Date complète de l'ouverture du cahier	Alphanumérique   Selon la formule : AAAA/MM/JJ
<b>14.</b>	Mois d'ouverture du cahier	Alphanumérique   Selon la formule : <i>nov_18 ; déc_18 ; janv_19 ; fév._18</i> ; NB : Quand la date d'ouverture n'était pas indiquée, on a déduit le mois d'ouverture à partir de la première doléance datée du cahier
<b>15.</b>	Ouverture avant GDN	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que le cahier a été ou non ouvert avant le lancement du Grand débat national, le 13 janvier 2019
<b>16.</b>	Date de fermeture du cahier	Alphanumérique   Selon la formule : AAAA/MM/JJ
<b>17.</b>	Origine/initiative du cahier_c	Textuel   Précise qui a été l'initiateur du cahier ; codage d'après les informations figurant sur la page de garde ; Modalités : <i>AMRF ; mairie ; indéterminé</i>
<b>18.</b>	Forme du cahier_c	Textuel   Forme détaillée dans laquelle se présente le cahier ou dossier rassemblant les doléances
<b>19.</b>	Type forme du cahier	Textuel   Forme résumée dans laquelle se présente le cahier ou dossier rassemblant les doléances ; modalités : <i>cahier ; chemise cartonnée ; autre</i>
<b>20.</b>	Page de couverture personnalisée	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que le cahier affiche ou non une page de couverture unique ou non



21.	Logo ou photo de la commune	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que le cahier affiche sur sa page de couverture un logotype ou une photographie représentant la commune
22.	Tampon de la commune	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que le cahier affiche sur sa page de couverture ou dans les pages du cahier un tampon à l'effigie de la commune
23.	Intitulé endogène du cahier _s	Textuel   Précise le titre ou sous-titre présenté sur la page de couverture ou la page de garde de manière à exposer les motifs de sa mise à disposition à la personne scriptrice
24.	Information supplémentaire sur le cahier _c	Textuel   Précise notamment des éléments eux aussi endogènes exposés en appui de l'intitulé du cahier, relatifs à leur devenir (bordereaux d'envoi à la préfecture nombreux) ou encore au contexte (présence d'un marqueur Gilet jaune notamment)

*NB : ici s'arrête la liste des variables et de leur description pour la BC*

### 1.3. Caractéristiques de la doléance

25.	Date de la contribution	Alphanumérique   Selon la formule : AAAA/MM/JJ
26.	Mois de la contribution	Alphanumérique   indicateur temporel agrégé ; modalités : <i>nov._18</i> ; <i>déc._18</i> ; <i>janv._19</i> ; <i>fév._19</i>
27.	Doléance avant le grand débat national	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la doléance a été ou non écrite avant le lancement du Grand débat national, le 13 janvier 2019
28.	Nature de l'écriture de la doléance_c	Textuel   Précise la forme de la doléance ; modalités : <i>Manuscrit, tapuscrit, tapuscrit avec annotations manuscrites</i>
29.	Modalité de l'écriture de la doléance_c	Textuel   Précise les modalités fines de l'écriture de la doléance ; modalités : <i>Écriture sur cahier ; écriture sur formulaire ; écriture sur feuille libre ; envoi par mail ; envoi par courrier postal ; envoi par modalité indéterminée</i>
30.	Cadre de l'écriture de la doléance_c	Textuel   Précise les éventuels éléments ayant contraint l'écriture de la doléance ; modalités : <i>libre</i> (aucune indication autre que le support vierge), <i>semi-contraint</i> (ligne en pointillés type AMRF), <i>contraint</i> (formulaire, encadrés à remplir)

31.	31.1 Information supplémentaire_c	Textuel   Paraphrase les éventuelles informations sur la doléance écrites par le scripteur ou un tiers
	31.2 Informations supplémentaire_s	Textuel   Expose les éventuelles informations sur la doléance écrites par le scripteur ou un tiers
32.	32.1 Pièce jointe	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la doléance contient ou non des pièces jointes
	32.2 Nature de la pièce jointe	Textuel   Précise le type de pièce jointe à la doléance ; modalités : article de presse, schéma, dessin...

- 2) Variables relatives aux personnes contributrices

#### 2.1. Variables sociodémographiques non identifiantes

33.	Périmètre de contribution	Textuel   Précise au titre de qui est écrite la doléance ; modalités : <i>Individuelle / collective / couple</i> ; NB : pour les doléance sans signatures, on suppose une contribution individuelle
34.	34.1 Sexe 1_c	Textuel   Précise le sexe de la personne scriptrice ; modalités : <i>femme / homme</i> ; NB : dans le cas d'un couple : <i>femme ou homme</i> en fonction du 1 <sup>er</sup> nom apparu
	34.2 Sexe 2_c	Textuel   Précise le sexe de la personne scriptrice ; modalités : <i>femme / homme</i> ; NB : dans le cas d'un couple : <i>femme ou homme</i> en fonction du 2 <sup>e</sup> nom apparu
35.	Profession ou situation indiquée_s	Textuel   Précise la profession de la personne scriptrice telle qu'indiquée, incluant étudiant, au chômage ou retraité

#### 2.2. Auto-présentation, rapport aux Gilets jaunes, adresse

36.	36.1 Signature de la doléance_c	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a signé ou non sa doléance ; NB : il peut s'agir d'une signature manuscrite ou du nom et prénom du scripteur
	36.2 Signature de la doléance_s	Textuel   Transcription, anonymisée autant que de besoin, de la signature éventuelle de la doléance ;

		NB : format : balises [nom], [prénom], [signature]
37.	Coordonnées de la personne scriptrice	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a laissé ou non ses coordonnées
38.	Mention des Gilets Jaunes_c	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non le mouvement des Gilets jaunes
39.	Positionnement par rapport aux Gilets Jaunes	Textuel   Précise le positionnement vis-à-vis du mouvement des Gilets jaunes selon que la personne scriptrice l'a mentionné ; modalités : <i>soutien/sympathie ; distance / hostilité ; neutre ; pas de mention Gilets Jaunes</i>
40.	Mention des Gilets Jaunes_s	Textuel   Expose la manière dont la personne scriptrice a mentionné le mouvement des Gilets jaunes
41.	Mention d'un groupe ou collectif_s	Textuel   Expose la manière dont la personne scriptrice a mentionné un groupe, un collectif, une organisation en particulier
42.	42.1 Type d'adresse_c	Textuel   Expose la manière dont la personne scriptrice a adressé sa doléance, vers un interlocuteur particulier ou non ; modalités : <i>directe ; indirecte ; pas d'adresse déterminée</i>
	42.2 Destinataire adresse_c	Textuel   Si la personne scriptrice a adressé sa doléance, précise vers qui ; modalités : <i>président de la République ; gouvernement ; maire ; élus ; classe politique</i> <sup>76</sup> ; NB : on indique « élus » quand ils sont mentionnés sans plus de précision, sinon, est précisé « maire », « députés » etc. ; de même, on indique « classe politique » quand il n'est pas fait plus de précisions
	42.3 Adresse_s	Textuel   Expose la manière dont la personne scriptrice a adressé sa doléance
43.	Registre d'énonciation_c	Textuel   Expose la manière dont la personne scriptrice a adressé sa doléance, dans son type de demande ou positionnement : <i>revendication ; interpellation / question ; opinion / proposition ; remerciement / soutien ; témoignage</i>

- 3) Variables écologiques et environnementales

44.	Présence d'une préoccupation écologique (thématisée)	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné un élément attestant de près ou de loin d'une préoccupation écologique ; NB : 8 thèmes sont identifiés comme prépondérants suite à un codage exploratoire, thèmes qui sont différenciés des variables 52 à 59 infra
45.	Présence de l'écologie dans le cadrage Gilets Jaunes	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné un élément attestant d'une préoccupation mobilière ou fiscale relative à l'écologie (proxy cadrage GJ initial autour des 80 km/h et de la TICPE), d'où codage « oui » si les variables 49 ou 50 sont codées « oui »
46.	Présence du GDN 3 « Transition écologique »	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a explicitement répondu à l'axe du Grand débat national sur la « transition écologique » (applicable dans le cas des cahiers formulant les axes du GND, par exemple sous la forme d'intercalaires séparés)
47.	Qualification de l'écologie_s	Textuel   Expose le terme utilisé par la personne scriptrice pour aborder ou qualifier sa préoccupation écologique
48.	48.1 Qualification de l'écologie_c	Textuel   Codage du premier terme utilisé par la personne scriptrice pour aborder ou qualifier sa préoccupation écologique
	48.2 Qualification de l'écologie_c2	Textuel   Codage du second terme utilisé par la personne scriptrice pour aborder ou qualifier sa

		préoccupation écologique ; [NB : uniquement pour SCE]
49.	80 km/h	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la réforme du passage des routes secondaires à 80 km/h courant 2018
50.	Taxe carbone	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la réforme de la TICPE courant 2018, voire à la fiscalité sur l'essence ou le diesel
51.	Ruralité	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la ruralité : présence des termes « rural » ou « campagne » et leurs déclinaisons
52.	52.1 agriculture et alimentation (oui/non)	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à l'agriculture et l'alimentation
	52.2 agriculture et alimentation_c1	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à l'agriculture et l'alimentation ; NB : 40 modalités
	52.3 agriculture et alimentation_c2	Textuel   Codage si seconde sous-thématique écologique présente pour l'élément faisant écho à l'agriculture et l'alimentation ; modalités : <i>agriculture intensive ; aménagement des territoires ; conditions de travail ; consommation alternative ; élevage intensif ; pesticides ; politique agricoles ; production</i>

		<i>alternative ; produits phytosanitaires ; respect animaux/environnement</i>
	52.4 agriculture et alimentation_c3	Textuel   Codage si troisième sous-thématique écologique présente pour l'élément faisant écho à l'agriculture et l'alimentation ; modalités : <i>aménagement des territoires ; conditions de travail ; politique agricole ; production alternative ; produits phytosanitaires ; respect environnement</i>
	52.5 agriculture et alimentation_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait à l'agriculture et l'alimentation
53.	53.1 Transport, mobilité, énergie	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho aux transports, à la mobilité et/ou à l'énergie
	53.2 Transport, mobilité, énergie_c	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho aux transports, à la mobilité et/ou à l'énergie ; NB : 82 modalités
	53.3 Énergie 1_c	Textuel   Second codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à l'énergie ; modalités : <i>carburant ; énergies renouvelables ; méthanisation ; diesel ; économies d'énergie ; électricité ; énergies fossiles ; gaz ; géothermie ; isolation logement ; low tech ; nucléaire ; transition énergétique / écologique ; voiture ; voitures électriques</i>

	53.4 Énergie 2_c	Textuel   Codage si seconde sous-thématique écologique présente pour l'élément faisant écho à l'énergie ; modalités : <i>éoliennes ; nucléaire ; diesel ; électricité ; énergies renouvelables ; hydrogène ; lithium ; nucléaire ; solaire ; transition écologique ; voitures électriques</i>
	53.5 Mobilité 1_c	Textuel   Second codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho aux transports et à la mobilité ; modalités : <i>80km/h ; covoiturage ; mobilité générale ; prix du carburant ; transport ferroviaire ; transports publics</i>
	53.6 Mobilité 2_c	Textuel   Codage si seconde sous-thématique écologique présente pour l'élément faisant écho aux transports et à la mobilité ; modalités : <i>ferroutage ; nucléaire ; transport ferroviaire ; transport fluvial ; voitures électriques</i>
	53.7 Transport, mobilité, énergie_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait aux transports, à la mobilité et/ou à l'énergie
54.	54.1 Normativité juridique et fiscale	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la fiscalité et réglementation environnementales
	54.2 Normativité juridique et fiscale_c1	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à la fiscalité et à la réglementation environnementales ; NB : 16 modalités

	54.3 Normativité juridique et fiscale_c2	Textuel   Codage si seconde sous-thématique écologique présente pour l'élément faisant écho à la fiscalité et à la réglementation environnementales ; modalités : <i>80 km/h ; compteur linky ; écologie punitive ; fiscalité écologique autre ; législation écologie autre ; protection environnement et/ou animaux ; régulation de la chasse ; sanctions individuelles pour déchets ; taxe pollueurs ; taxe carbone ; taxe carbone ; taxe pollueurs ; taxe sur les poids lourds étrangers</i>
	54.4 Normativité juridique et fiscale_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait à la fiscalité et réglementation environnementales
55.	4.1 Aides de l'État, rénovation des infrastructures publiques ou privées, équipements publics, gestion de l'espace public	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la chose publique
	4.2 Aides de l'État, rénovation des infrastructures publiques ou privées, équipements publics, gestion de l'espace public_c1	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à la chose publique ; modalités : <i>isolation des logements ; aide à la transition écologique ; aide facture énergie ; compteur linky ; gestion de l'environnement / espace public ; gestion des déchets / tri ; isolation des logements ; moins de chantiers ; préservation des forêts ; transition écologique</i>
	4.2 Aides de l'État, rénovation des	Textuel   Codage si seconde sous-



	infrastructures publiques ou privées, équipements publics, gestion de l'espace public_c2	thématique écologique présente pour l'élément faisant écho à la chose publique ; modalités : <i>aide à la transition écologique ; isolation des logements</i>
	4.3 Aides de l'État, rénovation des infrastructures publiques ou privées, équipements publics, gestion de l'espace public_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait à la chose publique
56.	5.1 Souveraineté politique ou économique	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la conception et aux limites (géographiques, institutionnelles) de l'espace politique, des politiques publiques
	5.2 Souveraineté politique ou économique_c1	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à la conception et aux limites (géographiques, institutionnelles) de l'espace politique, des politiques publiques ; modalités : <i>contrôle / taxe transporteurs étrangers ; contrôle des exportations ; contrôle des importations ; Europe ; nationalisation des grandes infrastructures ; PAC ; relocalisation des industries ; souveraineté énergétique</i>
	5.2 Souveraineté politique ou économique_c2	Textuel   Codage si seconde sous-thématique écologique présente pour l'élément faisant écho à la conception et aux limites (géographiques, institutionnelles) de l'espace politique, des politiques publiques ; modalités : <i>contrôle des importations ; nationalisation des grandes infrastructures ; relocalisation des</i>

		<i>industries</i>
	5.3 Souveraineté politique ou économique_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait à la conception et aux limites (géographiques, institutionnelles) de l'espace politique, des politiques publiques
57.	6.1 Pollution, santé environnementale	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la pollution ou à la santé environnementale
	6.2 Pollution, santé environnementale_c	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à la pollution ou à la santé environnementale ; modalités : <i>lutte contre le frelon asiatique ; médecines alternatives ; pollution ; risques liés au pesticides et/ou métaux lourds</i>
	6.3 Pollution, santé environnementale_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait à la pollution ou à la santé environnementale
58.	7.1 Préparation et anticipation des changements	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la manière dont les changements climatiques doivent être préparés et anticipés
	7.2 Préparation et anticipation des changements_c	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à la manière dont les changements climatiques doivent être préparés et anticipés ; modalités : <i>6e</i>

		<i>république ; adaptation du système agricole ; anticipation des changements climatiques / diminution du tourisme / adaptation du système agricole ; diminution du tourisme ; fermeture des centrales nucléaires ; mener une véritable politique écologique ; peur ; place de l'humain ; redéfinir un projet de société basé sur le vivre ensemble ; solutions innovantes non polluantes</i>
	7.3 Préparation et anticipation des changements_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait à la manière dont les changements climatiques doivent être préparés et anticipés
<b>59.</b>	8.1 Formes d'engagement	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un élément faisant écho à la manière d'envisager des actions pour répondre aux enjeux écologiques (actions collectives, individuelles, institutionnelles...)
	8.2 Formes d'engagement_c	Textuel   Codage en sous-thématiques écologiques de l'élément faisant écho à la manière d'envisager des actions pour répondre aux enjeux écologiques (actions collectives, individuelles, institutionnelles...) ; modalités : <i>action ; actions locales ; assemblée populaire et revendicative ; autonomie ; boycotts commerciaux ; engagement citoyen ; initiatives individuelles ; RIC</i>

	8.3 Formes d'engagement_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant conduit à coder une préoccupation environnementale ayant trait à la manière d'envisager des actions pour répondre aux enjeux écologiques (actions collectives, individuelles, institutionnelles...)
<b>60.</b>	Mention d'une entité naturelle	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non une entité naturelle dans sa doléance
	Mention d'une entité naturelle_c1	Textuel   Codage des entités naturelles mentionnées selon leur ordre d'apparition (logique tableau disjonctif complet, comme supra pour les thèmes environnementaux)
	Mention d'une entité naturelle_c2	
	Mention d'une entité naturelle_c3	
	Mention d'une entité naturelle_c4	
Mention d'une entité naturelle_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant mentionné ou non une entité naturelle dans sa doléance	
<b>61.</b>	<b>61.1</b> Échelles géographiques_c1	Textuel   Codages (plus, pour c2, ou moins, pour c1, agrégé) des échelles géographiques de l'adresse environnementale ; modalités pour c2 : <i>Europe ; internationale ; locale ; nationale</i>
	<b>61.2</b> Échelles géographiques_c2	
<b>62.</b>	Autre inclassable_s	Textuel   Expose le verbatim utilisé par la personne scriptrice ayant mentionné ou non une préoccupation environnementale non classée dans les sous-thématiques supra ; n=4

- 4) Autres thèmes de la doléance

*NB : si ces variables sont présentes dans la BD, elles n'ont été renseignées progressivement que pour les doléances ayant trait à l'écologie [à ne traiter en l'état qu'à partir de SCE donc]*

63.	Participation citoyenne	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait à la participation citoyenne ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatim tels que : RIC
64.	Services publics	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait aux services publics ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatim tels que : Déserts médicaux ; éducation
65.	Fiscalité -hors écologie	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait à la fiscalité non environnementale ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatim tels que : CSG, TH
66.	Pouvoir vivre	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait au pouvoir d'achat/reste à vivre ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatim tels que : Retraite, pouvoir d'achat
67.	Représentation politique	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait à la représentation politique ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatim tels que : Salaire des élus, nombre d'élus, organisation du parlement
68.	Démocratie et institutions	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait à la démocratie et aux

		institutions ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatim tels que : moins de parlementaires, RIC, 6 <sup>e</sup> République
<b>69.</b>	Souveraineté	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait à la souveraineté ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatims tels que : taxation des transporteurs étrangers ; régulation des importations / exportations ; contrôles aux frontières ; sortie de l'UE
<b>70.</b>	Sécurité	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a mentionné ou non un verbatim ayant trait à la sécurité ; le codage a été fait positivement sur la base de verbatim tels que : sécurité routière, Islam radical
<b>71.</b>	Résumé par mots clés	Textuel   Codages inductifs des thèmes environnementaux ou non convoqués dans la doléance, constitués pour faciliter le travail de codage ; modalités juxtaposées par un « ; »
<b>72.</b>	Notes	Textuel   Éléments d'attention sur des caractéristiques particulières
<b>73.</b>	1ere personne du sing	Textuel   Modalités : <i>oui/non</i> selon que la personne scriptrice a utilisé ou non la première personne du singulier ; NB : variable très inégalement renseignée
<b>74.</b>	Valeurs	Textuel   Codage (non exhaustif, prudence) des valeurs exposées dans les doléances ; modalités :

		« Liberté, égalité, fraternité camarades » ; bonheur des habitants ; décence ; dignité ; indifférence, dédain ; liberté ; liberté, égalité, fraternité ; libertés ; respect ; respect, dignité ; solidarité
75.	Place de l'écologie dans la doléance	Textuel   Codage (non exhaustif, prudence) de la position du verbatim environnemental au sein de la doléance ; modalités : début ; milieu ; fin